

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. LOUIS DÉRIGER, Président  
MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire

AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET D'ÉLARGISSEMENT DE LA ROUTE 131  
ENTRE NOTRE-DAME-DES-PRAIRIES ET SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS ET DE  
CONTOURNEMENT À SAINT-FÉLIX-DE-VALOIS

---

**DEUXIÈME PARTIE**

---

VOLUME 7

---

Séance tenue le 13 juin 2007 à 19H00  
À la salle communautaire de  
Notre-Dame-de-Lourdes,(Québec)

TABLE DES MATIÈRES

MOT DU PRÉSIDENT	1
M. DANIEL ARSENAULT:	2
MME HÉLÈNE DEBLOIS:	11
M. DANIEL TESSIER:	17
M. LUC STE-MARIE:	19
M. BENOIT FONTAINE:	27
M. GILLES FRÉCHETTE:	31
M. DENIS BOIRE:	51
M. YVES PERRON:	53
DISCOURS DE FERMETURE:	58

**MOT DU PRÉSIDENT**

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

5           Alors nous allons débiter, si vous voulez bien vous asseoir. Alors mesdames et messieurs,  
bonsoir. Bienvenue à cette deuxième séance, la deuxième partie de l'audience publique portant sur les  
projets d'élargissement de la Route 131 entre Notre-Dame-des-Prairies et St-Félix-de-Valois, et de  
contournement à St-Félix-de-Valois par le ministère des Transports. Mon nom est Louis Dériger, et je  
10           préside cette Commission. Je suis accompagné ce soir de madame Lucie Bigué, qui agit à titre de  
commissaire.

15           Nous avons débuté hier soir cette deuxième partie, qui avait pour but de permettre aux citoyens  
d'exprimer leurs opinions sur les projets qui sont sous examen. Ce soir, nous avons 8 présentations  
durant la soirée. Alors je rappelle que les participants qui se sont inscrits seront appelés à présenter leur  
opinion selon un ordre qui a déjà été établi avec eux. Donc nous demandons à ces personnes, si elles  
sont présentes dans la salle, de bien vouloir s'annoncer auprès du secrétariat, si ce n'est pas déjà fait,  
pour qu'on puisse respecter notre horaire.

20           Si le temps nous permet, les personnes qui veulent présenter leur point de vue verbalement, mais  
qui n'ont pas annoncé leur intention à l'avance de présenter une opinion, peuvent toujours le faire. Il  
s'agit juste de s'inscrire au registre à l'arrière de la salle. Donc ces personnes seront appelés par ordre  
d'inscription à la fin de la séance de ce soir.

25           J'aimerais par contre souligner que s'il y a des présentations verbales qui s'ajoutent à la fin de la  
soirée, il ne s'agit pas d'argumenter sur des opinions qui ont été émises par les autres participants. Donc  
c'est vraiment, il ne s'agit pas de venir dire qu'on est contre l'opinion de quelqu'un d'autre.

30           Un autre élément que j'aimerais aussi vous signaler, c'est qu'il y a des mémoires aussi qui ne  
sont pas présentés, mais qui sont déposés à la Commission. La Commission analyse, considère ces  
mémoires-là de la même façon que ceux qui sont présentés. La seule différence, c'est qu'il n'y a pas  
d'échanges avec la Commission au niveau du questionnement. Mais soyez sans crainte, tous les  
mémoires qui sont déposés, même s'ils ne sont pas présentés en audience, ils sont aussi considérés par  
la Commission.

35           Je rappelle aussi qu'à la fin de la séance, le promoteur ou toute personne a un droit de  
rectification, donc peut rectifier des faits qui ont été erronés dans certains mémoires. Il s'agit bien de  
faits, et non pas d'opinions.

40           J'insiste toujours pour que ça se fasse dans un climat serein, donc je pense, jusqu'à maintenant,  
ça s'est bien déroulé, je n'ai pas, je pense, à vous sermonner là-dessus, je pense que ça s'est bien, ça se  
passe bien, et j'aimerais aussi vous signaler que sur les chaises que vous avez actuellement, il y a des  
formulaire qui nous permettent de, en fait, pour connaître votre opinion sur les travaux de la  
Commission. Donc savoir si vous êtes satisfaits et tout ça, et des commentaires pour améliorer nos  
services. Donc ça serait bienvenu si vous pouviez les remplir et les remettre à l'arrière de la salle.

45           Alors nous allons débiter. Donc j'inviterais la Municipalité de Notre-Dame-de-Lourdes, monsieur  
Daniel Arseneault, le maire de la Municipalité, monsieur Sylvain Gagnon, et je ne sais pas, madame, est-  
ce que vous venez avec eux? Non? Donc, merci.

50 **M. DANIEL ARSENEAULT:**

Madame la Commissaire, monsieur le Président, bonsoir.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

55 Bonsoir.

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase: «Proposition du conseil municipal de Notre-Dame-de-Lourdes (...)**

60 **Fin de la phrase: (...) desdits véhicules d'urgence à Notre-Dame-de-Lourdes.»**

65 Notre-Dame-de-Lourdes est une municipalité qui existe depuis 1925. Elle a commencé avec une centaine d'habitants. Nous en sommes maintenant rendus près de 3 000 habitants. Je pense qu'on continue de croître, puis on continue à croire qu'on va croître. Mais il ne faut pas nous empêcher de croître. Merci beaucoup.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

70 Merci beaucoup, monsieur Arseneault. Nous avons quelques questions pour vous.

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

Oui.

75 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

D'abord, vous dites dans votre mémoire, bon, que la proposition de la phase 1, donc la phase 1, on s'entend que c'est la phase intermédiaire que le Ministère nous a présentée lors de l'audience. Vous dites que c'est voué à l'échec.

80 **M. DANIEL ARSENEAULT:**

Oui. Bien...

85 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Expliquez-nous un peu.

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

90 C'est sûr qu'en partant, cette phase-là, c'est tout simplement arriver puis mettre du baume un petit peu sur la plaie. Parce que de toute façon, on nous parle de fluidité. La première phase, eux autres, ils veulent nous dire, bon bien pendant quelques années on va essayer de vous satisfaire, puis on va vous démontrer que 2 voies, avec une voie de virage à gauche, ça ne peut pas marcher. Aussi bien de, quand on entreprend des travaux, aller faire les travaux adéquatement puis de les faire correctement, 95 de la bonne manière en partant. De toute façon, on le sait que c'est voué à l'échec. Un bord ou l'autre, il

n'y a pas de fluidité. On nous dit qu'il n'y a pas de fluidité. Ça ne donnerait rien, on est aussi bien d'y aller avec 2 voies des 2 côtés, puis si possible une voie de virage à gauche au milieu, bien entendu.

100 **M. SYLVAIN GAGNON:**

Si vous permettez, même, d'ailleurs là-dessus, pour vous prouver la position de la Municipalité, c'est que, que ce soit au sud ou au nord, on a 2 exemples. Au sud, on a Notre-Dame-des-Prairies qui fonctionne très bien à l'heure actuelle avec 2 voies dans chaque sens et un virage à gauche au centre, qui n'est, de l'aveu même du Ministère, pas touché par le projet à l'heure actuelle parce qu'il n'y a pas de problématique, et au nord, il y a eu un projet de déposé par la Municipalité de St-Félix-de-Valois il y a plusieurs années, qui a été mentionné hier dans un des mémoires, donc de une voie dans chaque sens avec un virage à gauche au centre, et c'est un projet qui a été jugé farfelu par le ministère des Transports. Pourquoi, à ce moment-là, ils nous suggèrent de faire ça, au niveau de Notre-Dame-de-  
110 Lourdes?

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Parce que, en réalité, pour bien comprendre, parce que dans votre mémoire, il y a 2 aspects. Il y a la voie, justement, de virage à gauche, il y a aussi le muret, et dans le fond, votre intention c'est quoi? Est-ce que c'est d'aller plutôt vers, par exemple, un 4 voies, avec une voie centrale, avec virage à gauche, ou c'est d'aller avec un 4 voies, avec un muret, mais avec des voies de service? C'est parce qu'on voit qu'il y a comme 2 aspects. C'est comme si la voie de service vient compenser le fait qu'il y ait des murets, puis en même temps, bien, il n'y aurait pas de virage à gauche, et on se demandait, donc,  
120 pour la Municipalité, c'est quoi sa position?

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

Bon. Écoutez bien. Nous, ce qu'on disait, bien entendu on est conscient qu'on on ne peut pas, d'après moi, on ne réussirait pas à avoir une 4 voies avec un virage à gauche au milieu à partir de Notre-Dame-des-Prairies à aller jusqu'à la limite de notre périmètre urbain. C'est pour ça qu'on place les 2 côtés comme on dit. Il y a une partie qui va être avec un muret, bien entendu, à partir de Notre-Dame-des-Prairies, à aller jusqu'au début de notre périmètre urbain. Mais à partir du début de notre périmètre urbain, ce que nous demandons au ministère des Transports, c'est de faire justement un 2 voies, plus la  
130 voie du milieu d'un virage à gauche, dans notre périmètre urbain, pour ne pas pénaliser, premièrement, nos commerçants qui sont déjà établis là. C'est tout simplement ça. L'autre partie, bien on est capable de vivre, au pire, avec le muret.

C'est sûr qu'idéalement, on aimerait que ça soit d'un bout à l'autre du tronçon, ça fait qu'à ce moment-là ça serait parfait, mais c'est sûr qu'on ne veut pas non plus nuire à la sécurité des gens. C'est pour ça qu'on propose aussi des voies de service par en arrière, pour être sûr que si jamais on continue de développer notre côté commercial du long de la 131, parce qu'on s'entend bien, la Route 131, c'est une route qui doit se développer commercialement, à ce moment-là, pour avoir des accès, les accès seront, se feront plus sécuritairement soit par le Rang de la Chaloupe, le Rang Ste-Rose, ou bien dont  
140 par la rue Principale ou la rue Claude, les endroits où est-ce qu'il y aurait des feux de circulation.

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Juste pour amener une petite précision, c'est qu'au niveau du périmètre actuel, c'est certain, c'est

145 ça, on voudrait avoir un virage à gauche. Il y a des secteurs qu'on a identifiés, dans la première partie  
des audiences publiques, c'est ça. Le secteur qui est en développement vers le sud, d'ores et déjà, on a  
convenu que pour ne pas qu'il y ait une multiplication des entrées sur la Route 131, et donc baisser la  
fluidité, et caetera, on a déjà convenu que ce secteur-là se développerait avec une voie de service. Mais  
150 c'est quand même une concession que la Municipalité veut faire, mais s'il n'y a pas de voie de service, ce  
secteur-là ne pourra pas se développer. Sinon, ça prendra des accès à la 131. Qui n'aidera pas le  
projet.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

155 Peut-être un point, aussi. Bon. On parle des commerces, intersections, tout ça, le virage à  
gauche. Vous vous souvenez qu'au niveau du Ministère, ils nous avaient expliqué qu'au niveau de  
l'intersection, il y aurait un terre-plein, pas un muret mais un terre-plein, un genre de trottoir fait de béton,  
de 6 pouces d'épais environ, de 180 mètres de chaque côté, de part et d'autre de l'intersection. Quand  
on regarde vos intersections, c'est là, en fait, que vos commerces sont situés, puis là on semblait  
160 comprendre que dans toutes les situations, que ce soit avec muret, sans muret, virage à gauche, qu'il y  
aurait toujours ce 180 mètres-là de part et d'autre de l'intersection qui serait, où il n'y aurait pas d'accès.  
Est-ce que ça, c'est des choses que vous êtes prêts à, je ne dirais pas admettre, mais est-ce que vous  
allez pouvoir, est-ce que c'est des éléments qui vous préoccupent, qui vous préoccupent?

165 **M. SYLVAIN GAGNON:**

Bien écoutez, parce que là il a été question de 3 voies de desserte qu'on demandait au niveau de  
notre mémoire. La première qu'on a parlé tantôt, c'était pour le secteur commercial qui est, le futur  
secteur commercial qui est plutôt au sud. Quand on parle de l'intersection avec la rue Principale, les  
170 principaux commerces qui souffriraient du fameux muret, si on parle des commerces du secteur de  
Grégoire Sports, là on demande justement une voie de service qui va passer, qui va partir de la rue  
Principale, qui va passer par derrière ces commerces-là, ce n'est pas une rue, ce n'est pas une voie de  
service qui va être extrêmement longue, puis ça permettrait à ces commerces-là, moyennant une  
signalisation adéquate, de pouvoir conserver autant l'accès pour leurs livraisons que l'accès pour leurs  
175 clients. À ce moment-là, qu'il y ait un aménagement un peu plus long sur la 131, ça serait un moindre  
mal.

Cependant, il y a quand même une... On fait toujours la comparaison avec Notre-Dame-des-  
Prairies, on s'entend toujours que leurs 4 voies, avec la voie de tournage à gauche, virage à gauche, il  
180 n'y a pas de terre-plein de 6 pouces, c'est des terre-pleins qui sont au niveau de l'asphalte, et encore là il  
n'y a pas de problème. Puis on ne parle pas d'une longueur aussi importante.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

185 Dans le fond vous espérez, vous dites, dans le fond, si ça s'est fait ailleurs, pourquoi qu'on ne  
peut pas le faire...

**M. SYLVAIN GAGNON:**

190 Bien, c'est sûr que ça compte, ça aussi, dans notre réflexion. Mais en contrepartie, on sait que  
bon, il y a des nouvelles normes, et caetera, la voie de service dans ce secteur-là pourrait aider. Ça ne  
pourra pas aider tous les commerces, on s'entend que de l'autre côté de l'intersection, si on parle des,

195

Garage Ste-Marie, et caetera, il ne peut pas y avoir de voie de service, il y a déjà une rue derrière. Mais au moins, aux endroits où on peut en avoir pour ne pas brimer nos commerçants, bien on aimerait que ça soit aménagé.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

200

Il y a un autre aspect aussi à votre mémoire que vous avez soulevé, c'est la question des détours, si on veut, par des rues résidentielles. Bon, entre autres la rue Raymond et tout ça. J'aimerais vous entendre un peu plus à ce sujet-là, puis comment vous voyez cette problématique-là actuellement.

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

205

Bien c'est sûr qu'au niveau des détours, ce que le ministère des Transports a dit, qu'ils veulent utiliser, admettons, les gens qui viennent du nord en direction sud, qui veulent, admettons, voudraient avoir accès, si on s'entend bien, il y a muret, admettons, comme exemple, du côté de Grégoire Sports, ils descendent du nord, ils veulent avoir accès du côté de Grégoire Sports. Si on n'a pas de voie de desserte en arrière de chez Grégoire Sports, à ce moment-là ils vont être obligés de prendre la 1<sup>re</sup> Avenue, descendre la rue Adam par après, qui sont des rues municipalisées, après ça reprendre la rue Principale, et reprendre au coin de la rue Principale la direction nord, pour pouvoir avoir accès du côté de Grégoire Sports. Ça va faire des détours pas mal, à ce moment-là, puis c'est qui qui va vivre avec les problématiques de l'entretien de ces rues-là? C'est nous autres qui va vivre avec.

210

215

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Sans compter que pour le détour qui vient d'être mentionné, qui passe dans un secteur résidentiel, à partir de cette année la Municipalité, juste ici, derrière l'hôtel de ville, puis c'est à proximité de la rue Adam qu'on parle, c'est le parc le plus important de la municipalité qui va être aménagé à cet endroit-là.

220

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Mais ça serait sur la 1<sup>re</sup> Avenue? Excusez, je n'ai pas bien saisi, là.

225

**M. SYLVAIN GAGNON:**

C'est ici sur la rue St-Georges, mais qui va être presque, même pas à ½ kilomètre du détour mentionné.

230

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

O.k.

235

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Donc, un point de convergence des pistes cyclables, des piétonniers, le parc numéro 1 de la municipalité va être à cet endroit-là. Donc déjà, à l'heure actuelle, il y a des jeunes familles dans le secteur, mais en plus, c'est que nous on va, étant donné que c'est le coeur du village, on va emmener, on va appeler, on va drainer l'achalandage des jeunes dans le secteur, puis le ministère des Transports

240

245

va faire passer le trafic de la 131, en tout cas, une partie du trafic de la 131, dans le secteur. Ce qui, à notre avis, est un non-sens, étant donné que si on parle d'un détour, les gens vont... Premièrement, si on parle d'avoir accès à Grégoire Sports, généralement ça va être des camions ou des véhicules avec des remorques, c'est des gens qui vont vouloir, étant donné qu'ils font un détour, aller plus vite pour ne pas arriver, pour ne pas s'allonger. Le risque, sur nos rues, qu'il y ait des accidents, va être d'autant augmenté. En plus, il ne faut pas quand même l'oublier, que nos rues ne sont pas construites pour accueillir ce volume-là.

250

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Et on comprend aussi, dans votre mémoire, que tout ce qui est, par exemple, voie de desserte, voie de service, dépendant comment qu'on les appelle, c'est tout, ça serait tout des choses qui seraient faites par le ministère des Transports, puis à ce moment-là ça vous serait ensuite rétrocédé pour l'entretien, c'est comme ça que vous voyez...

255

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

Exact. C'est ça, exactement, oui.

260

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Madame Bigué a des questions aussi pour vous.

265

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Vous avez déjà parlé d'un virage agrotouristique. Est-ce que vous pouvez nous décrire un peu cette proposition que vous, en fait cette voie de développement que vous privilégiez?

270

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

Pour...

275

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Vous nous avez déjà mentionné, je pense, dans la première partie des audiences, que vous vous acheminez vers un virage, en fait...

280

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

Agrotouristique.

285

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Agrotouristique.

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

Oui.



290 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Est-ce que vous pourriez élaborer un petit peu sur ce sujet?

295 **M. DANIEL ARSENEAULT:**

Bien écoutez, c'est sûr que nous, au niveau du virage agrotouristique, bien entendu, il va être fait en fonction de la rue Principale, bien entendu, parce que la plupart de nos commerçants, je parle agriculteurs, sont sur la rue Principale. Mais nous voulons, à ce moment-là, avoir la possibilité d'implanter, si c'est possible, à un moment donné, sur la 131, un endroit où est-ce que les gens pourraient, au niveau du virage agrotouristique, avoir un accès, admettons, les différents cultivateurs qui pourraient se regrouper à ce moment-là sur le long de la 131 pour pouvoir vendre leurs produits, ou ainsi de suite.

300 **M. SYLVAIN GAGNON:**

305 C'est sûr qu'au niveau de la Municipalité, il ne faut pas oublier que jusqu'à pas tellement longtemps, c'était pratiquement une monoculture.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

310 Tabac.

**M. SYLVAIN GAGNON:**

315 C'était le tabac. Cette culture-là, du jour au lendemain, est tombée.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

C'est quand, le jour au lendemain?

320 **M. DANIEL ARSENEAULT:**

C'est v'là, il y a 4 ans à peu près, quand l'interdiction du tabac a été... 4 ans, 5 ans à peu près, qu'il n'y a plus, plus personne ne pouvait cultiver du tabac ici au Québec. À ce moment-là on a perdu la principale...

325 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Production?

330 **M. DANIEL ARSENEAULT:**

335 La principale culture pour les cultivateurs qu'il y avait ici. Donc, puis on avait beaucoup de gens qui travaillaient, qui avaient un travail saisonnier sur la culture du tabac, qui ont perdu leur emploi à ce moment-là. Et puis là, présentement ils sont en recherche de trouver les bonnes cultures pour essayer de voir qu'est-ce qui serait le mieux à faire dans les terrains qu'on, surtout les terrains sablonneux, parce que c'est là que la culture du tabac se faisait, et puis on se recherche beaucoup. C'est sûr qu'au niveau,

quand on parle de touristique, bien, en implantant des pistes cyclables, bien à ce moment-là les gens pourraient faire les circuits au niveau de la MRC de Joliette, venir encourager nos cultivateurs aussi dans le coin de, pour acheter les différents produits qu'ils pourraient vendre à ce moment-là.

340

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Est-ce que vous avez des données sur cette proposition de développement, avez-vous fait des programmes, ou des projections?

345

**M. SYLVAIN GAGNON:**

C'est qu'à l'heure actuelle, à l'heure actuelle ce projet-là a été mis de l'avant par la Municipalité v'là environ un an, grosso modo. On est aux balbutiements, là.

350

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k.

355

**M. SYLVAIN GAGNON:**

La Municipalité, quand on parlait, quand il a été question hier des programmes de revitalisation de ces choses-là, on a lancé l'idée de changer d'orientation, on a fait des propositions au niveau du nouveau schéma d'aménagement de la MRC. Dès qu'on va avoir le feu vert de la MRC au niveau de nos nouvelles orientations, on va pouvoir commencer les études, justement, pour savoir quel créneau on va pouvoir décrocher, quel créneau on va pouvoir exploiter. C'est certain qu'à l'heure actuelle, pour viser exactement vers quoi on s'en va, on a une petite idée, mais il n'y a rien de concret, il n'y a pas d'étude de finalisée là-dessus.

360

365

On s'entend que la revitalisation d'une municipalité ou d'une artère, ça va se faire sur de très nombreuses années. On va miser sur ça, mais on ne pourra pas abandonner le commercial, on ne pourra pas abandonner les autres secteurs.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

370

O.k.

**M. SYLVAIN GAGNON:**

C'est simplement pour redresser le secteur agricole de la municipalité, qui compte, grosso modo, pour 75% de notre territoire, qui, à l'heure actuelle, a énormément de difficulté à survivre.

375

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Vous n'avez aucune autorisa... En fait, officiellement, aucune approbation de la part de la MRC de Joliette?

380

**M. SYLVAIN GAGNON:**

385 Bien, ils sont favorables à notre projet, mais...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Mais vous n'avez pas d'écrit là-dessus, hein?

390

**M. SYLVAIN GAGNON:**

Bien, non. Versus l'agrotourisme actuel, non. On est en processus, les idées ont été acceptées officieusement par la MRC, sauf que c'est avec l'entrée en vigueur du schéma d'aménagement de la MRC qu'on va avoir le feu vert.

395

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k. Parlez-nous un peu du développement économique que vous préconisez pour les prochaines années, dans quelle direction, sur quoi sera mis l'accent, quels sont les axes au niveau géographique? Tantôt vous avez mentionné un petit peu la partie de la 131 à l'ouest, là...

400

**M. SYLVAIN GAGNON:**

C'est ça. Et c'est sûr que...

405

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Mais votre périmètre d'urbanisation n'autorise pas ça actuellement.

410

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

Nous, notre vision présentement, la demande que nous avons faite pour le nouveau schéma d'aménagement, bien entendu c'est de développer l'artère de la 131 comme une zone commerciale, bien entendu, étant donné que c'est une route qui est passante, puis la possibilité pour les commerçants de faire de meilleures affaires est sur la 131.

415

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Ça n'a pas encore été approuvé par la MRC, ça, hein?

420

**M. DANIEL ARSENEAULT:**

Pour le moment, l'agrandissement n'a pas été encore approuvé. Mais c'est bien entendu qu'on a des demandes, on a des investisseurs qui sont prêts à investir de grosses sommes, des millions, mais ils attendent toujours le développement au niveau du schéma d'aménagement. C'est sûr que ça c'est un jeu de négociations au niveau de la MRC entre les différents maires.

425

Puis par la suite, c'est sûr qu'il y a des gens qui sont un petit peu inquiets, comme je le précisais tantôt, ils sont inquiets suite à l'aménagement du muret au niveau de la 131. Ça fait que là, pour le moment, il y a beaucoup de projets qui sont en suspens, qu'on ne peut pas arriver avec des faits

430

concrets présentement, parce que justement, on est toujours en période d'incertitude à cause de l'agrandissement de la Route 131.

435 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Puis l'autre partie, la partie de la rue Principale, partie sud, en tout cas, la rue Principale, vous demandez aussi un, il y a un axe de développement dans cet endroit-là, hein, qui est...

440 **M. SYLVAIN GAGNON:**

Bien, c'est certain que ça ne se joue pas à la même échelle, là. La rue Principale, comme telle, on parle plutôt de commerce à plus petite échelle, donc on parle beaucoup plus, c'est beaucoup plus à cet endroit-là qu'on va introduire l'agrotourisme ou les petites boutiques, ces choses-là, dans un avenir à moyen terme. Quand on parlait tantôt de la 131, c'est certain qu'on vise plus la grande surface. À 445 l'heure actuelle, d'ailleurs, depuis 3, 4 ans, les dernières implantations qui ont été faites le long de la Route 131, sur le secteur qui est déjà accepté par la MRC, on parle de bâtiments de 20 000, sur les 3 derniers bâtiments qui ont été implantés, on parle de 20 000 pieds carrés, et on parle de tout près de 18 000 pieds carrés, et de 6 000 pieds carrés. Donc on parle de commerces de bonne importance, là.

450 Si on parlait tantôt de projets qui s'en viennent, puis qu'à l'heure actuelle ils sont stoppés par le projet de la voie de contournement, pas de contournement mais d'élargissement, à savoir vers où on s'en va, bon, je suis bien placé pour en parler, étant donné que c'est moi qui émets les permis au niveau de la Municipalité Notre-Dame-de-Lourdes. À l'heure actuelle, on a grosso modo 30 000 pieds carrés de 455 bâtisses qui sont en stand-by depuis, bien, il n'y a pas juste un projet, il y en a quelques-uns, depuis grosso modo un an, un an et demi, et ces gens-là attendent de savoir qu'est-ce qui va se passer. C'est certain que les investisseurs ne sont pas limités à Notre-Dame-de-Lourdes, ils visent aussi d'autres territoires. Si ça ne marche pas ici, ça va marcher ailleurs. Puis...

460 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Merci.

**M. SYLVAIN GAGNON:**

465 Quand on parle de... Je veux juste vous rajouter...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

470 Oui.

**M. SYLVAIN GAGNON:**

475 Quand on parle de, à l'échelle de Notre-Dame-de-Lourdes, un bâtiment de 10, 15, 20 000 pieds carrés, c'est des revenus majeurs. C'est sûr que si on était Joliette, si on était Notre-Dame-des-Prairies, ce n'est pas une question qu'on poserait. Mais notre assiette foncière ne nous permet pas de lever le nez sur ces investissements-là.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

480 Merci beaucoup.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

485 Bien, merci beaucoup. Merci monsieur Arseneault, monsieur Gagnon. Nous invitons maintenant madame Hélène Deblois.

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

490 Bonsoir.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

495 Excusez-moi, madame Deblois, j'avais un petit message puis je devais regarder. Allez-y. Excusez-moi.

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

500 Merci. Je vais faire un résumé, je ne lirai pas tout. Je suis résidente de Notre-Dame-des-Prairies sur la Route 131. Le coin qui me concerne, c'est le coin de la Première Chaloupe. Ce qui me préoccupe particulièrement, c'est le virage qui se fait toujours vers la Première Chaloupe. J'ai été calculer le nombre de résidences qui est là, il y a 39 résidences, le dépanneur est appelé à disparaître, le dépanneur qui est là présentement. Là ils disaient, pour le, faire un virage pour les camions. Si le dépanneur n'est plus là, je ne vois pas pourquoi faire qu'il y aurait un virage spécifiquement pour les camions, pour ressortir de là. Là ils empiètent sur mon terrain complètement, en tournant. Je vais essayer...

505

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Prenez votre temps, madame, on n'est pas...

510 **MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Bon. Ici j'avais marqué le coin de la Première Chaloupe et de la 131 me préoccupe particulièrement. Il est vrai que l'angle de virage n'est pas à son idéal, par contre les autobus scolaires ne s'en formalisent pas depuis de nombreuses années. Seuls les camions de livraison utilisent ce virage. 515 Ceux-ci sont majoritairement constitués de camions de livraison pour le dépanneur situé sur le coin de cette rue.

520 Dans l'état actuel du projet, ce dépanneur disparaîtrait complètement et ces camions devraient disparaître aussi. Seuls resteraient les camions livrant des meubles et autres fournitures aux 39 maisons constituant le développement des rues desservies pour la Première Chaloupe. Selon nous, il n'y a plus de nécessité d'ajouter la voie de virage du coin, tel que proposé actuellement. En faisant, il y aurait plusieurs arbres matures sur mon terrain, soit les épinettes, mes érables centenaires, tout ça disparaîtrait pour faire l'angle de tournage.

525 Ce dernier n'est pas occupé, je ne vois pas pourquoi faire que le virage ne ferait pas la même chose que la Deuxième Chaloupe, qui a leur virage, à l'angle de la ferme Régis et du Tim Horton. Ce dernier coin est beaucoup plus achalandé et utilisé par les camions remorques. Celui-ci a été juste

légèrement arrondi. Sans l'ajout d'une voie supplémentaire, une lumière de virage pourrait nous aider à couper la circulation, quand je veux tourner.

530

Lors de la dernière réfection de la Route 131 à Notre-Dame-des-Prairies, le ministère des Transports nous a déjà coupé un accès sur la 131, et nous a posé un terre-plein, ne nous permettant plus d'avoir un accès direct à l'entrée de notre domicile. Pour avoir accès à notre domicile, nous devons faire un "u-turn" sur la 131. Une situation plutôt hasardeuse en été, périlleuse en hiver. Celui-ci était non seulement dangereux pour nous, mais aussi pour les voitures qui venaient en sens inverse.

535

Lorsque nous avons demandé au ministère des Transports et à la Municipalité Notre-Dame-des-Prairies de nous faire un nouvel accès à notre résidence, cela n'a jamais rien donné. J'ai une preuve que j'ai envoyé comme je, envoyé une lettre enregistrée pour faire une demande. Nous avons défrayé, j'ai été obligée de me faire moi-même une entrée, j'ai défrayé les frais de mon entrée, j'ai été obligée de payer pour faire abattre des arbres, j'ai payé pour faire graveler l'entrée.

540

Aujourd'hui, non seulement mes 2 entrées seraient défaites, mais ils viennent amputer mon terrain de 448,3 mètres carrés, et puis nous proposons que seul l'ajout d'une lumière de virage pourrait éviter d'abattre tous les arbres qui sont là, qui permettent au terrain d'avoir une certaine valeur. Et là, tel que le projet est présenté, notre résidence se verrait de plus coupée d'une bonne partie de son terrain en avant. Notre façade de maison ne serait qu'à 4 mètres de la rue. À cette distance, nous nous classons parmi ceux qui ont un impact dit moyen.

545

Aucune solution n'a été proposée pour atténuer le bruit pour notre résidence. Lorsque nous avons assisté aux premières audiences, les réponses fournies concernant le bruit n'ont été qu'à moitié répondues. Le fait de devoir attendre entre 2 et 5 ans pour avoir réponse sur l'impact, c'est aberrant.

550

En plus du bruit, les vibrations qui sont également une source d'inquiétude. Actuellement nous ressentons des vibrations lors du passage des camions lourds. Déjà, nous ne pouvons pas imaginer en avoir davantage si le projet va de l'avant. Nous pouvons prédire que les vibrations augmenteront tant en quantité qu'en force, puisque les poids lourds passeront à 4 mètres de nos fenêtres. Les structures actuelles de nos demeures pourront-elles supporter ceci?

555

S'il y a des bruits pour les fissures de solage, affaissement de terrain, bris dans la maison, qui va déboursier? Est-ce qu'on serait compensé pour ça? Concernant notre propre sécurité, nous craignons de voir une automobile aussi arriver très vite, ce qui arrive fréquemment. Tel qu'il a été démontré dans les premières audiences privées de mai dernier, il est impossible de garer une voiture s'il y a moins de 5 mètres de distance entre la route et la demeure. C'est-à-dire qu'il nous sera impossible de nous stationner et d'utiliser notre garage. Il nous sera également impossible de jouir de la façade de notre demeure. Nous ne pouvons même pas imaginer le risque encouru de devoir reculer de notre garage directement sur la 131, vu que la vitesse est de 70 kilomètres, mais on roule en moyenne 90.

560

565

Tel que le plan actuel est conçu, notre terrain, en façade et de côté, sera grandement amputé. Nous nous demandons comment le ministère du Transport croit que nous pourrions déneiger notre entrée si aucun espace n'est disponible en façade et de côté. Le sel et le gravier étendu pour les routes, l'hiver, va endommager le paysagement.

570

Enfin, la dévaluation de notre demeure sera importante. Qui, selon vous, sera intéressé à l'achat d'une demeure située à 4 mètres d'une autoroute? Je ne dis pas le mot autoroute pour rien, car la 131,

575

telle que proposée, sera de 5 voies de largeur face à ma maison, ce qui équivaut à rien de moins que sur l'autoroute 40, entre Montréal et Québec, ou entre la 31 entre Lavaltrie et Joliette.

580 Ça fait que nous avons trouvé très peu de réponses, quand je suis venue aux autres fois, aux audiences, pour avoir les questions concernant les bruits, puis... C'était ça mon questionnement.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

585 Merci beaucoup, madame. Peut-être une petite question. En fait, vous vivez tout près d'une intersection qui, selon toutes les études qui ont été faites par le Ministère, c'est une intersection qui, bon, qui a beaucoup d'accidents, qui a beaucoup de congestion. Vous, vous vivez là. Comment vous percevez tout ça, est-ce que, à tous les jours, est-ce que vous voyez beaucoup de congestion, est-ce que vous êtes témoin de beaucoup d'accidents? Comment...

590 **MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Non. Bien, congestion, je veux dire, le vendredi soir, oui. Le dimanche après-midi, oui. Mais je crois qu'il y a une grosse diminution de camions présentement. Il y en avait beaucoup plus avant. Il y a plus de circulation la fin de semaine que, je peux dire, le vendredi soir et le dimanche, quand les gens 595 retournent du chalet ou qu'ils vont à leur chalet, ou quelque chose comme ça. Mais moi je veux parler du virage à gauche, face à ma maison.

Si le dépanneur n'est plus là, la question de 39 résidences, il n'y a pas de camion qui va tellement là, excepté pour les meubles, les fournitures, les achats, quelque chose comme ça.

600

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Mais vous pensez que même... C'est-à-dire que s'il n'y avait pas ce rayon de virage pour les camions, qu'à ce moment-là il y aurait moins d'expropriation chez vous, votre terrain...

605

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Oui. Il n'y aurait pas, en partant du dépanneur, ils ne seraient peut-être pas obligés de tout couper les arbres puis mon entrée que j'ai faite, parce que là mon entrée n'est même pas sur le dernier 610 plan. Le plan date de 10 ans, lui, il est à Notre-Dame-des-Prairies, et ils ont eu l'air un peu surpris de savoir, mais j'ai quand même été obligée de demander des permis pour faire abattre mes arbres, pour me faire mon entrée.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

615

Et là vous craignez que ça va disparaître, ça, cette entrée-là, donc...

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

620

C'est, c'est...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

625 Et ce que vous expliquez un peu, dans votre mémoire, c'est que vous dites bien oui, la dernière fois que c'est arrivé, j'ai dû payer moi-même les frais.

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

630 Oui, c'est moi qui ai tout... J'avais demandé, j'ai envoyé une lettre, comme la preuve comme de quoi j'avais demandé au ministère des Transports soit de me faire une entrée, le ministère des Transports a dit c'est à la Municipalité de s'occuper de ça. La Municipalité m'a dit qu'ils avaient transmis ma demande au ministère des Transports, puis ça a resté là, lettre morte. Personne n'a redonné...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

635 Peut-être une question indiscrète: ça fait combien d'années que vous vivez à cet endroit-là?

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

640 13 ans.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

645 13 ans.

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Oui.

650 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Puis donc, depuis 13 ans, vous dites que la situation ne s'est pas plus dégradée que ça, puis pas plus améliorée, c'est assez...

655 **MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Bien, il y a toujours un peu, je veux dire, de bruit, plus un petit peu, mais...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

660 Plus de bruit?

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

665 Mais moi j'ai acquis cette maison-là pour en faire un commerce, j'ai eu des questions de santé, que ça ne s'est pas fait, mais c'est quand même une résidence que, aujourd'hui, qui va perdre beaucoup de sa valeur.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

670 Mais c'est quand même zoné commercial, donc quelqu'un pourrait, supposons, en faire un



commerce. C'est ce que je comprends, c'est ce que vous dites?

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

675

Je croirais que oui. Quelqu'un qui ne résiderait pas là, comme, s'en servir comme bureau, ou comme autre chose, ça se ferait, parce que j'ai un terrain de 21 000 pieds carrés. Ça fait que, là ils en amputeraient 448 mètres, je ne sais, peut-être 5 000 pieds?

680

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Ah, là je...

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

685

Vite fait, là, en mètres puis en pieds. Mais là, c'est ça que je me demande, puis vouloir vendre, qui va acheter une maison tout près de l'autoroute? Je ne peux même pas me servir de mon garage, reculer de mon garage, si je suis à 4 mètres. Mon auto ne pourra plus être stationnée, seulement, dans l'entrée.

690

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Puis dans le cas, là c'est une question plus délicate que je vais vous poser, mais supposons, admettons que le projet se fait comme il est prévu.

695

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Oui.

700

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Si le Ministère venait vous voir puis vous disait: "Écoutez, bon, avec toutes les problèmes, toutes les nuisances, inconvénients, le bruit et tout ça, on va vous acquérir." Qu'est-ce que vous seriez prête à faire avec ça?

705

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Oui. S'ils m'offrent la valeur de ma maison, sans...

710

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Oui, disons que...

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

715

Sans vouloir escompter, bien, elle est mal prise, là, puis...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

720 Non non. À la valeur réelle des choses, là.

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Oui.

725

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Vous dire: “Bien écoutez, nous on vous propose...”, vous êtes dans une situation où est-ce que vous avez...

730

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Oui. Je vendrais, oui.

735

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Vous vendriez.

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

740

Oui. Oui mais j'aimerais quand même le savoir avant.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

745

Non, ça on comprend, mais le projet...

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Un petit peu d'avance, là.

750

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Oui, mais comme vous savez, on est encore à l'examen du dossier, donc il n'y a rien encore d'officiel. Le projet n'a pas encore été accepté par le conseil des ministres et tout ça, là. Mais comme hypothèse, si jamais il y avait un projet tel qu'il est là, votre souhait, ça serait quasiment d'être expropriée, à la limite?

755

**MME HÉLÈNE DEBLOIS:**

Oui. Il n'y a pas d'autres solutions, parce que reculer la maison, c'est trop dispendieux, c'est une grosse maison, il y a une piscine à l'arrière, puis le terrain, il faudrait... Mais il y aurait possibilité comme, pour, je ne sais pas, moi, j'avais demandé un permis, autrefois, pour faire une garderie, puis Notre-Dame-des-Prairies me l'avait accordé.

760

765

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Bien, merci beaucoup madame Deblois. J'aimerais juste prendre une pause de 2 minutes, parce

que j'ai madame Boutin que je voudrais juste voir une seconde, s'il vous plaît.

770 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

775

Peut-être pour, je vais reprendre. Donc en fait, je vais juste vous aviser, on va faire un petit changement à l'horaire. Nous avons la SADC, les représentants qui doivent quitter pour 8h30. Alors ce qu'on va faire, c'est qu'on va juste passer ces gens-là tout de suite, donc, puis ensuite on va poursuivre avec l'horaire prévu. Donc on n'a pas de changement, là, on va juste garder, on va juste déplacer

780 quelque peu, d'une position, pour permettre à ces gens-là de nous présenter leur mémoire et pouvoir quitter par la suite. Alors nous allons inviter monsieur Daniel Tessier, madame Florence Pauquay, également monsieur Luc Ste-Marie. Et je pense, monsieur, vous avez une présentation PowerPoint, je pense, sur... Parfait. Bonsoir.

785 **M. DANIEL TESSIER:**

Bonsoir.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

790

Bonsoir.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

795

Après celui-ci, ce sera le tour de monsieur Benoit Fontaine. Donc on poursuivra avec l'horaire prévu. Ça va? Donc vous pouvez débiter. Merci.

**M. DANIEL TESSIER:**

800

Oui. Alors d'abord nous présenter. Alors à ma gauche, j'ai Florence Pauquay qui représente la Société d'aide au développement des collectivités d'Autray Joliette, et à ma droite j'ai monsieur Luc Ste-Marie, qui opère une station-service à Notre-Dame-de-Lourdes. Moi-même, je suis le président du Conseil central CSN de Lanaudière, et c'est donc un mémoire conjoint que nous vous présenterons ce

805

Je vous dirais d'entrée de jeu que, d'une façon très succincte, nous ne nous opposons pas au projet d'un agrandissement de la 131, d'un élargissement de la 131, mais que, sous sa forme présentée telle qu'actuellement, on aurait effectivement des modifications à suggérer à ce projet. Alors nous avons préparé une petite présentation PowerPoint pour vous illustrer, tenter de vous illustrer un peu comment

810 ça va se présenter.

810

Alors vous avez un petit graphique qui vous dit comment ça se positionne. Le muret, les fameux murets nous posent problème à quelques égards. Alors si par exemple je vous donne un trajet A, alors vous avez illustré au tableau le projet A, le trajet A, donc, un véhicule, donc, qui proviendrait du nord sur

815 la Route 131, qui désire se rendre au commerce A, bien, il doit dès lors, dans un premier temps, s'arrêter

à l'intersection de la rue Principale et 131 pour tourner sur la rue Principale vers l'est. Dans un deuxième temps il devra tourner à droite sur la rue Raymond, ensuite prendre la rue Thibodeau à droite, et tourner encore à droite pour revenir sur la Route 131, direction nord, pour enfin pouvoir tourner dans le stationnement du commerce A. Bon.

820

Le deuxième scénario, trajet B, que vous avez également illustré à ce graphique. Alors un véhicule venant du nord, et voulant accéder au commerce B, devra dans un premier temps prendre la 1<sup>re</sup> Avenue à partir de la Route 131 vers la droite, tourner ensuite à gauche dans la rue Adam, puis encore à gauche sur la rue Principale, direction est. Ensuite il devra traverser l'intersection pour pouvoir reprendre la 131 direction nord, et entrer dans le stationnement du commerce B. Sans parler que si la personne, dans ce scénario-là, veut retourner vers le sud, bien, il y a plusieurs kilomètres à faire dans le même sens.

825

Alors on considère, donc, que ce fameux terre-plein-là pose problème, dans la mesure que ça risque de compromettre une grande partie du développement économique et social de Notre-Dame-de-Lourdes. Je vous rappelle, quand je vous ai présenté les 2 organismes j'ai été un peu rapidement, que d'un côté la SADC d'Autray Joliette vise, donc un organisme de concertation de développement économique, qui vise donc le développement harmonieux de la MRC Joliette dans ce cas-ci, et particulièrement Notre-Dame-de-Lourdes, puisqu'en vertu de programmes du gouvernement fédéral, Notre-Dame-de-Lourdes a été, au sein de la MRC de Joliette, a été ciblée très particulièrement pour ce qui nous concerne.

830

835

En ce qui a trait à la CSN, bien évidemment, ce qui nous préoccupe là-dedans, bien c'est un développement durable qui assure le maintien de la création d'emplois de qualité, mais également des questions, je dirais un certain, de certaines garanties environnementales.

840

Dans ce cas-ci, on considère que les murets, finalement, vont enclaver en quelque sorte toute la vie commerciale de Notre-Dame-de-Lourdes, qu'il va y avoir des effets, des impacts négatifs de cette quasi-inaccessibilité sur le développement économique de la Municipalité.

845

Alors donc on note, entre autres, une perte notoire de la clientèle de villégiature, 46.2% de la clientèle régionale, on note... Et de la clientèle extrarégionale, de 34,4%, et ce pour 61% des entreprises. Une perte d'emplois estimée à 20 employés, soit 10% des effectifs actuels, une anticipation pour 58% des entreprises d'une baisse de leur chiffre d'affaires, qui est de 1 900 000, soit un peu moins que le 10% de leur chiffre d'affaires. Une diminution des valeurs des propriétés qui est estimée à 40% des répondants, l'avortement de plusieurs nouveaux projets de développement. Quand, tantôt, la Municipalité faisait part de projets de développement, parce que c'est une Municipalité qui veut se développer, notamment, entre autres, avec la collaboration de la SADC, d'ailleurs, donc le développement commercial, bien, à notre avis, s'en trouverait fortement entravé.

850

855

La deuxième préoccupation que nous avons là-dedans, c'est qu'on constate d'importantes lacunes quant aux mesures d'atténuation des impacts proposés des entreprises et des commerces. Alors la seule stratégie d'atténuation des impacts proposés aux entreprises touchées, c'est de développer une stratégie d'affichage et de signalisation, ce qui nous apparaît assez faible. Alors cette stratégie ne permet pas d'améliorer, à notre avis, l'accessibilité aux commerces, telle que demandée par les entrepreneurs.

860

Alors la troisième préoccupation, c'est l'acharnement à vouloir construire un terre-plein avec une

865

glissière à la hauteur de Notre-Dame-de-Lourdes, qui nous apparaît non justifié, à notre avis. Alors, et là je m'arrête un peu, finalement, parce que, et encore, j'entendais les autres intervenants en faire mention, finalement, plus au sud, juste au sud, à Notre-Dame-des-Prairies, on a une formule de voie urbaine qui, finalement, fait l'affaire. On n'a pas eu la démonstration qu'il y avait un problème à Notre-Dame-des-Prairies. Et le questionnement, c'est tout de suite après, qu'est-ce qui nous empêcherait de poursuivre sous la même formule, finalement, de développement routier.

870

En quoi, à partir du moment, puis je vous ferai remarquer qu'à Notre-Dame-des-Prairies, la vie commerciale est très développée. Les commerces « florissent », et ça va bien. On n'a pas entendu parler de problèmes de fluidité routière, on n'a pas entendu parler de problèmes environnementaux importants; bref, la formule juste à côté fonctionne. Alors pour quelques kilomètres supplémentaires, pourquoi qu'il n'est pas envisageable de poursuivre sous la même formule, finalement. Mais je poursuis.

875

Donc, parce qu'un des arguments, c'est l'augmentation de trafic. Bien, là-dessus, dans le discours de Transport Québec, ses prévisions d'augmentation de trafic, bien, il y a certaines ambiguïtés, parce que finalement on ne fait pas une démonstration très claire, puis là il va y avoir, ou qu'il y a une augmentation patente de trafic si importante que ça. Les prévisions à long terme font manifestement défaut, là. Alors on a un certain nombre de problèmes à partir du moment qu'on n'a pas ces prévisions-là, moyen et long terme, pour justifier des immobilisations aussi importantes. Alors ça, c'est un problème, je dirais, sous-jacent, dans la démonstration que le ministère des Transports nous fait.

880

885

Alors on parle, on constate également l'absence d'évaluation des impacts engendrés par les nouveaux flux de circulation détournés vers les zones résidentielles. Alors évidemment, là on interpelle toute la qualité de vie et la sécurité des résidents vivant dans les zones résidentielles adjacentes à la Route 131.

890

Alors donc, en conclusion, la SADC d'Autray Joliette puis le Conseil central de Lanaudière CSN, on appuie le projet d'élargissement de la 131, je vous le rappelle, mais avec une VGG2S, je n'aime pas beaucoup ces appellations-là, mais je pense qu'on se comprend, mais ça pose donc un problème, la construction d'un terre-plein avec une glissière au milieu de la chaussée. Alors voilà, très brièvement, le résumé du mémoire que nous vous soumettons ce soir. J'ai monsieur Ste-Marie qui voulait également intervenir.

895

**M. LUC STE-MARIE:**

Oui.

900

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Allez-y, monsieur.

905

**M. LUC STE-MARIE:**

Tu sais, je me rappelle de v'là... Bonjour.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

910

Bonjour.

**M. LUC STE-MARIE:**

915 Je me rappelle de v'là quelques années, Notre-Dame-des-Prairies, quand ils ont fait la voie  
centrale en question, il n'y avait aucun commerce. Tu avais seulement une station de gaz qui était là. Je  
te parle de ça, ça doit faire une quinzaine d'années. Puis aussitôt qu'ils ont fait la voie centrale, tous les  
commerçants se sont rapprochés aux Prairies. Tous les vendeurs d'autos, quoi que ce soit, ça a fait  
grossir la municipalité. Je ne pense pas que le maire accepte de mettre un muret là. C'est fini, ça, là.  
Ça c'est clos.

920

Pourquoi détruire les commerces de la 131? Je ne comprends pas. Je ne comprends même pas  
leurs attitudes. Ça fait 4 fois qu'on se présente ici. Je ne comprends pas d'être borné, de dire on va  
mettre un petit muret pour revirer, parce que c'est une loi réglementaire de tant de mètres ou je ne sais  
pas quoi, mais je regarde aux Prairies, le petit muret qui est là, il n'est pas tant de mètres, là. Je ne sais  
925 pas si vous voyagez, quand vous devez voyager, regardez-le, il n'est pas long, là. Je parle devant chez  
Lafrenière Automobiles, il n'est pas long, là. Il n'est pas ce qu'ils veulent mettre ici au coin. Tu sais, c'est  
facile à comprendre. La chicane, je ne comprends pas. Tu sais, s'ils mettaient une voie centrale,  
l'essayer, si ça va bien, pas de problème. Mais si ça ne marche pas, on verra les solutions après. C'est  
facile à comprendre.

930

Le seul hic qu'on a dans notre paroisse, c'est là ils ont décidé de faire un petit avancement, ils ont  
décidé de mettre une voie centrale à partir de Portes de Garage Lapierre, jusqu'au, vous savez où est-ce  
qu'il y a des tracteurs usagés, les cabanons? Le creux de l'action ne se passe pas là. Se passe chez  
Grégoire et chez moi. Je veux investir au point A pour un dépanneur ou quoi que ce soit. Je ne veux  
935 pas, je ne peux pas faire ça. Je ne sais même pas ce qui va se produire sur la 131.

Si j'estime tout l'achalandage du nord qui vient le matin prendre un café ou quoi que ce soit, du  
gaz, le matin, il y en a beaucoup, à 5h00 le matin, qui travaillent à Montréal, les gens. C'est fini, ça. Les  
gens ne passeront pas par la rue en arrière pour revenir. Vous êtes dans les premiers à continuer tout  
940 droit, à vous rendre plus loin. Ça serait une perte d'achalandage beaucoup. J'ai 14 employés, oui, je fais  
beaucoup d'autos de la police, Sûreté du Québec, mais je perdrais des emplois. C'est sûr que mon  
chiffre d'affaires baisserait.

Si le gouvernement avait été entêté de faire ça comme ça, on va l'absorber. Mais ils vont nous  
945 dédommager. Moi je suis prêt qu'ils nous signent des contrats à long terme, parce que ma valeur de  
commerce vient de « dropper » de la moitié, ma maison vient de « dropper ». Tu sais, j'ai investi  
beaucoup d'années, là. Ça fait une quinzaine d'années que j'investis là-dedans. Puis tu sais, ce n'est  
pas compliqué. Une voie centrale, puis ça irait bien, jusque l'autre bord de chez Grégoire, puis l'autre  
grossirait en commerces. C'est le gros problème ici. Je ne comprends pas. J'ai bien de la misère à  
950 comprendre cette situation-là. De s'acharner pour un petit muret de béton. Puis ils le savent, ils le  
savent, je sais qu'ils le savent. Je les regardais l'autre fois, je posais la question, il n'est pas fou, je le  
connais le monsieur. Il n'est pas fou, il sait qu'il va y avoir une perte d'achalandage là. Pourquoi  
s'acharner? Hein? Je ne comprends pas.

955 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Bien là, vous n'aurez pas une réaction de ma part.

**M. LUC STE-MARIE:**

960

Non non, mais vous le savez, vous posez, vous... Je ne comprends pas. Tu sais, on lui posait la question l'autre fois. C'est simple, il a passé des semaines. Je le voyais dans son camion, en avant de chez moi. Je le sais. Mais tu sais, il le sait. Ses camions viennent, de la voirie, ses camions viennent virer dans ma cour. Pour déblayer la 131. Tu sais? C'est ce que je... Je trouve ça déplorable.

965

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Monsieur Tessier, on a quelques questions. J'aurais d'abord une première question. Vous dites dans votre mémoire que Notre-Dame-de-Lourdes, c'est une municipalité qui est ciblée par la SADC.

970

**M. DANIEL TESSIER:**

Oui.

975

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Et vous n'avez pas été tellement loin dans ça. Pourquoi, c'est quoi les raisons qui font qu'elle est ciblée, c'est à cause du tabac?

980

**M. DANIEL TESSIER:**

Bien écoutez, c'est en fonction de certains règlements de programmes du gouvernement fédéral. Quand on fait l'implantation de la SADC, d'ailleurs vous pouvez remarquer qu'il n'y en a pas dans tous les endroits, dans toutes les localités, alors c'est en fonction d'un certain nombre de critères de besoins de développement. Et d'abord il y a eu la SADC d'Autray, le gouvernement fédéral a autorisé cette même SADC à s'étendre, si vous voulez, si vous permettez le terme, à s'étendre dans la MRC Joliette, mais spécifiquement, en donnant tous les services pour Notre-Dame-de-Lourdes et non pas pour toutes les autres municipalités de la MRC.

985

990

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

C'est concentré sur le développement économique?

995

**M. DANIEL TESSIER:**

Oui. Oui, en fait. En fait, il y a une panoplie de critères socio-économiques qui font qu'on va cibler davantage de municipalités, comme dans ce cas-ci.

1000

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Est-ce qu'il y en a beaucoup au Québec?

**M. DANIEL TESSIER:**

1005

Des SADC?

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui?

1010 **M. DANIEL TESSIER:**

Oui, il y en a plusieurs. Il y en a, je ne sais pas, 50, 60, oui.

1015 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k. Et c'est pour aider la municipalité à se développer. C'est ça?

**M. DANIEL TESSIER:**

1020 Oui. En fait, oui. La SADC, ils sont un peu le...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

C'est... Oui?

1025 **M. DANIEL TESSIER:**

Excusez. Pardonnez-moi. Ils sont un peu le pendant des CLD, finalement.

1030 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k.

1035 **M. DANIEL TESSIER:**

Mais au niveau fédéral.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1040 Bon. Parfait.

**M. DANIEL TESSIER:**

1045 Ils ont sensiblement les mêmes missions, et sensiblement le même genre de... Bien, pas tout à fait les mêmes outils de développement, mais ça se ressemble à plusieurs égards, oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1050 Et à ce moment-là, bon, vous, votre rôle, c'est d'aider... C'est la municipalité que vous aidez, ou c'est les commerçants, c'est...

**M. DANIEL TESSIER:**

Les 2.

1055



**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Les 2.

1060 **M. DANIEL TESSIER:**

1065 Hein, les 2, c'est l'ensemble des intervenants de la municipalité, et depuis déjà plusieurs années, Florence, qui est intervenante socio-économique à la SADC, fait ce travail-là, spécifiquement entre autres à Notre-Dame-de-Lourdes. Alors donc on connaît assez bien la dynamique, les commerçants, c'est ce qui nous permet d'en amener un ici avec nous ce soir, et caetera. Et donc on connaît un peu la dynamique, puis devant ce projet-là, bien, on a senti effectivement une nécessité d'intervenir.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1070 Il y a un aspect aussi que vous avez dit tout à l'heure, bon, au niveau de l'atténuation. La signalisation, affichage, vous dites, bien, ce n'est pas beaucoup. Qu'est-ce qui peut être fait? Est-ce que ça peut, c'est des programmes d'accompagnement? Qu'est-ce qui peut être fait?

**M. DANIEL TESSIER:**

1075

Oui, c'est certain qu'il faudrait envisager des mesures plus lourdes que celles-là en termes d'accompagnement, mais on pense, d'une façon structurelle, que si le muret dans le projet tombe, si on ne parle plus de ce muret-là, et que par exemple, je reviens avec l'idée de continuer sous le même modèle que Notre-Dame-des-Prairies, bien, il nous apparaît que les impacts sur la vie commerciale, sur le développement économique de Notre-Dame-de-Lourdes, risquent d'être beaucoup moins importants, puis à ce moment-là les mesures d'atténuation seront moins nécessaires, là.

1080

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1085 O.k. Donc, en fait, ce que vous dites, en soi, c'est que la solution de...

(DIFFICULTÉ TECHNIQUE AVEC L'ÉQUIPEMENT)

**M. DANIEL TESSIER:**

1090

J'ai perdu mon fil.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1095 J'ai perdu mon idée. Ah oui! Non. Ce que vous dites, dans le fond, c'est que s'il n'y avait pas de muret, donc à ce moment-là l'atténuation, ce n'est pas nécessaire.

**M. DANIEL TESSIER:**

1100

Le problème serait réglé à la source, disons.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Mais avec un muret, l'atténuation serait difficile.

1105

**M. DANIEL TESSIER:**

Ah bien, il faudrait qu'il soit beaucoup plus long. Ça c'est clair.

1110

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Il y a un aspect aussi que vous avez, en fait c'est une information que j'aimerais peut-être obtenir de votre part. Vous avez fait une correspondance avec monsieur Charbonneau, 2007, pour des accidents.

1115

**M. DANIEL TESSIER:**

Oui.

1120

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Il y a un courriel qui a été fait entre vous, je...

1125

**M. DANIEL TESSIER:**

Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1130

Est-ce que c'est possible que la Commission puisse obtenir copie de ce document-là?

**M. DANIEL TESSIER:**

1135

Oui. Alors on vous la, on s'engage à ça. Et d'ailleurs, en parlant de sécurité, je n'ai pas insisté là-dessus, me sentant un peu pressé par le temps, mais vous soulevez qu'à l'intersection de la rue Principale et de la 131, donc, le Ministère, les données que nous avons, c'est une intersection qui est extrêmement dangereuse au niveau des accidents, et c'est documenté par le ministère des Transports. Alors on pense que dans le projet, ça... Disons que c'est un aspect problématique également. Cet aspect de sécurité routière à cette intersection-là.

1140

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Monsieur...

1145

**M. LUC STE-MARIE:**

1150

Côté accidents, je peux vous dire que je vis sur le coin de la 131-Principale, ça fait 40 ans que nous sommes là, les accidents sont causés, s'ils font une voie centrale, ils vont baisser la limite à 70 kilomètres, qui serait excellent. Le problème, ça roule trop vite. C'est le gros, gros problème qui a toujours été. Les gens s'en viennent, sont dans la lune, puis ça passe 20 fois, 50 fois par jour sur la rouge. Je le sais, on le voit régulièrement. Sauf que si tu baisses la vitesse, ça va être mieux.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1155 Mais vous savez, on en a parlé un peu en audience, je pense que vous étiez là. Si on fait juste  
changer la pancarte puis dire ce n'est pas 90, c'est 70 ou 50, qu'importe, on a compris que la réponse du  
Ministère était de dire oui, mais même si on change la flèche, c'est la...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1160 Comportement.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1165 C'est le comportement des conducteurs, c'est la fragilité de la route qui fait que...

**M. LUC STE-MARIE:**

1170 Ah, c'est d'éduquer les gens, mais sauf que là, je vais faire comme qu'on fait aux Prairies, le  
corps de police de Joliette, présentement, se tient régulièrement aux Prairies : oui, ça baisse la vitesse.  
C'est ce que...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1175 Donc il y a d'autres moyens...

**M. LUC STE-MARIE:**

1180 Il y a toujours des moyens, puis c'est sûr que moi, en étant dans ma cour, je mets des autos  
régulièrement sur le bord du chemin, ça baisse. Mais les gens sont habitués à c't'heure. Tu sais, ils  
savent qu'on fonctionne...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1185 Mais je ne vous suis pas, là. Vous dites...

**M. LUC STE-MARIE:**

Non, c'est parce que les gens voient souvent des autos de police dans ma cour, puis là, crime...

1190 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Ah!

**M. LUC STE-MARIE:**

1195 Panique totale.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1200 O.k.

**M. LUC STE-MARIE:**

Mais ils ne sont pas là, là.

1205

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

C'est ça la solution. C'est de mettre des voitures de police...

1210

**M. LUC STE-MARIE:**

Eh voilà! Bien, ça fait baisser la vitesse, mais c'est juste ça. Mettre une présence policière, puis ça réglerait le problème.

1215

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Oui.

**M. LUC STE-MARIE:**

1220

Présentement, c'est 90. Le gars va rouler, quoi, 100 kilomètres? Mais c'est réellement trop vite. Tu n'as pas le temps d'une réaction. Le chemin, même s'ils font leur voie, leur fameuse voie qu'ils veulent virer à gauche, avec le petit muret, la personne qui a freiné sur le coin, puis qu'il s'en vient à 100 kilomètres en arrière, qui pense, qui jase avec sa conjointe... Ça ne marche pas. Il va rentrer dans l'autre. Ça rentre régulièrement. Le monde sont, vous savez, les gens, comment qu'ils sont dans la lune aujourd'hui. C'est de même. Ça fait que si on baisse la vitesse, avec une voie centrale, de l'espace pour les gens, ça règle un problème.

1225

**M. DANIEL TESSIER:**

1230

Les chiffres 2004-2006, à cet égard-là, parlent d'un total de 23 accidents, dont 2 mortels, et un grave. Alors c'est quand même important. Si on fait en sorte que c'est davantage, ça prend davantage l'allure d'une autoroute, on pense que ça va s'aggraver. Alors c'est... Et ça, là-dessus, on trouve que le Ministère, dans le projet du ministère des Transports, c'est le ministère des Transports qui est capable, justement, de pouvoir faire la gestion de ces préoccupations-là, il me semble que ça a été assez faible sur ce rapport-là.

1235

**M. LUC STE-MARIE:**

1240

Puis je parle, j'ai beaucoup de contacts au niveau policier, ils me l'ont dit régulièrement. Le problème est simple : baisser la limite, point.

**M. DANIEL TESSIER:**

1245

Et non pas l'augmenter.

**M. LUC STE-MARIE:**

1250 Et pas l'augmenter. C'est juste, le problème est là. De mettre une zone entre X et X, 70  
kilomètres, dans un village... On est un village. On n'est pas une ville fantôme, il y a un petit village qui  
est là, qui est une 131. Qu'ils mettent le muret que tu voudras, les gens vont virer pareil, puis ça va  
passer sur la lumière rouge. Ils ne regardent pas. Ça s'en vient trop vite. C'est le problème qu'on a.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1255 Bien, merci beaucoup monsieur Tessier, monsieur...

**M. DANIEL TESSIER:**

1260 On vous remercie également.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Monsieur Ste-Marie, merci.

1265 **M. LUC STE-MARIE:**

Merci beaucoup.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1270 Merci. Nous allons poursuivre avec monsieur Benoit Fontaine, donc...

**M. BENOIT FONTAINE:**

1275 Bonsoir.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Merci beaucoup. Bonsoir.

1280

**M. BENOIT FONTAINE:**

1285 Ça fait, moi je vais vous parler plus au niveau de la voie de contournement à St-Félix. Moi, ça fait  
4 ans que j'habite à St-Félix-de-Valois. Avant ça je restais en Outaouais. J'étais, j'ai eu le privilège d'être  
élu conseiller municipal à un certain moment donné, puis ça a donné dans le temps où c'est que le  
ministère de l'Environnement mettait en application sa politique de l'eau, qui a été établie à la suite des  
tragédies de Walkerton, qui avaient fait une couple de morts. Tout le monde a dû mettre la main à la  
pâte pour se conformer à cette politique de l'eau-là, dont les municipalités.

1290 Les propriétaires d'aqueduc ont eu à procéder à des études hydrogéologiques qui sont assez  
coûteuses, des forages, des analyses, des tests de pompage, l'aménagement des sites, pour protéger et  
garantir la qualité et la pérennité de la ressource qui est l'eau, toujours avec les spécifications du  
ministère de l'Environnement. Il y a eu, il a fallu faire des clôtures autour des puits, on parle de 30 mètres  
tout le tour de chaque puits. Déterminer des zones d'approvisionnement... Déterminer la zone  
1295 d'approvisionnement, puis déterminer les zones de protection bactériologique et virologique, de façon à

gérer, dans un contexte de développement durable, les usages qui s'y feraient, pour ne pas entraîner des usages qui pourraient risquer de contaminer l'eau.

1300 De ce fait, la Municipalité de Papineauville, elle avait déjà rajusté le tracé original de l'autoroute 50, parce qu'elle passait trop proche de la zone des puits, puis le ministère de l'Environnement l'avait appuyée. Aujourd'hui, malgré l'expérience de Papineauville, le ministère des Transports s'apprête à passer la 131 juste au-dessus de la zone de protection virologique de la nappe de St-Félix.

1305 De plus, monsieur Drolet, le géologue du ministère des Transports, il a écrit, le 20 septembre 90, au service de l'environnement du ministère des Transports, qu'il recommandait l'abandon de ce tracé, et qu'il suggérait de poursuivre les efforts du côté du bassin de la Bayonne. Il mentionne que l'aquifère de St-Félix constitue une richesse qui se doit absolument être protégée. D'autant plus que l'étude hydrogéologique la qualifie de précaire de par sa composition. On lui donne l'indice drastique de 200.

1310 Comme il a été spécifié qu'il n'y aurait pas de membrane sous la chaussée, et que celle qui se retrouve dans les fossés n'était pas à l'abri de déchirements lors de sorties de route, rien ne peut garantir la protection de notre richesse, notre eau. Et comme je l'ai mentionné à la première partie des audiences, il suffit d'un seul litre d'hydrocarbure pour contaminer plusieurs milliers de litres d'eau. Puis quand le Ministère nous disait que la chaussée asphaltée était relativement étanche, bien, c'est parce  
1315 qu'en quelque part, les hydrocarbures, c'est des solvants de l'asphalte, alors si on dit qu'on a une petite fissure, il y a des chances qu'avec un solvant, la fissure, elle agrandisse.

1320 Le ministère des Transports nous a aussi dit qu'il avait déjà installé une membrane étanche sur l'autoroute 50 pour la source de Naya. Pour avoir, à Fassett, où est-ce que j'étais conseiller municipal, à travailler avec la même firme d'hydrogéologues pour les puits, c'est eux autres qui avaient fait l'étude pour Naya, là-bas, le tracé passait dans une zone où c'était plus du roc, et le roc est plus étanche que du sable, et ils avaient décidé quand même de mettre une membrane étanche, au cas où que le roc serait fracturé au moment du dynamitage des caps de roc. C'était une mesure supplémentaire pour ne pas  
1325 prendre de risques, sauf que la différence avec ici, c'est qu'on est déjà dans une passoire, et je me demande sérieusement comment une simple membrane peut, à long terme, éviter une catastrophe au niveau de notre eau potable.

1330 Dans un autre ordre d'idées, bien, ça a toujours rapport avec la géologie, c'est qu'un chantier de cette envergure pourrait fragiliser la structure du sol elle-même. Sur la figure 4.2 qu'on voit, je ne sais pas si on peut descendre un petit peu... On voit plusieurs zones, dans le bas de la carte, presque, pas mal tout autour de St-Félix, il y en a aussi, des zones de glissement de terrain qui sont jugées à risque moyen et élevé.

1335 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Elles sont où?

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1340 Monsieur Fontaine, est-ce que vous pouvez nous dire, avez-vous un pointeur avec vous?

**M. BENOIT FONTAINE:**

Oui, c'est ça que... On a des zones ici, là, c'est des zones à...

1345

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Près de la rivière l'Assomption, ce qu'on...

1350

**M. BENOIT FONTAINE:**

C'est plus près de la rivière l'Assomption, mais il y en a aussi plus haut. Mais moi, où est-ce que je veux en venir, c'est que tout le bassin de la rivière l'Assomption, ça origine tout de la mer de Champlain, c'est des dépôts de sable qui se sont faits sur un fond d'argile, roche, mais avec l'épaisseur de sable qu'il y a là, où est-ce que je veux en venir, c'est que, est-ce qu'on risque, avec les travaux, de fragiliser le sol qui est déjà là? On parle d'enlever la couche de végétation, qui inclut aussi les racines, les souches, qui retiennent le sol. On parle de remblayer, étant donné qu'on ne veut pas affecter la nappe, le niveau, faire du drainage, on veut remblayer au-dessus pour être certain, donc on amène plusieurs tonnes de sable, gravier, et tout ce qu'on voudra, on... C'est ça, ce gravier-là, il va tout falloir le compacter.

1355

1360

Il a été mentionné qu'il y aurait probablement une zone humide à l'intérieur du tracé, je ne me rappelle pas exactement à quel endroit, dans ce coin-là, si je me rappelle bien. Il y aurait une zone humide. Si jamais c'est le cas, est-ce qu'il va falloir faire du compactage dynamique, qu'on appelle, laisser tomber des pesées du haut d'une grue, qui font des zones de choc, qui font des grosses vibrations? Est-ce que ça peut, à long terme, changer le niveau de risque? Les zones de glissement de terrain, est-ce qu'elles peuvent devenir, celles qui étaient moyennes, devenir élevées, et celles qui étaient élevées, tout simplement décrocher? En tout cas, moi je considère que c'est un aspect qui n'a pas été assez retenu.

1365

1370

D'autant plus que, comme j'avais déjà mentionné à la première partie de l'étude, où est-ce qu'il y a la butte ou la zone près de la rue Sandy, eux autres veulent passer la route juste là, puis comme j'ai mentionné, l'eau se tient dans le haut, on a comme un lac en hauteur, et je crois que le déversoir, le trop-plein, en fin de compte, la nappe qui est en haut de la butte, se déverse exactement où est-ce qu'eux autres veulent passer la route. Et en faisant du remblai, de la compaction puis tout ça, est-ce qu'on risque de changer l'endroit du déversoir, en fin de compte de la nappe, et de risquer d'ouvrir une nouvelle zone d'écoulement de l'eau, qui pourrait venir déstabiliser l'équilibre actuel du sol?

1375

Je trouve qu'on ne connaît pas assez le sens d'écoulement, on dit l'axe général c'est nord-sud, mais autour de la butte, ici, l'eau, quand elle descend, elle arrive là, puis si cette butte-là, d'après moi c'est de l'argile, bien rendu là, elle s'en va où? On ne connaît pas le sens d'écoulement vis-à-vis les obstacles physiques présents, et on ne connaît pas, si on ne connaît pas le sens d'écoulement de l'eau, on ne connaît pas nécessairement, non plus, les conséquences de faire passer la route à cet endroit-là.

1380

Si on prend en considération toute la vibration, la compaction, les zones de choc par la compaction dynamique, l'élimination du couvert végétal, le déséquilibre causé par le remblai puis la modification des caractéristiques d'écoulement de l'eau, je me demande si on ne risque pas, en quelque part, de provoquer un glissement de terrain ou de fragiliser les zones qui sont déjà à risque.

1385

Puis pour conclure, je suggère au ministère des Transports de retourner à la table de travail, puis de concentrer leurs efforts sur un tracé qui est moins risqué pour notre richesse. Personne ne doit jouer

1390

1395

à la roulette russe avec notre eau. C'est l'humanité qui va en subir le plus de torts, à force de jouer avec l'eau ici et là. Puis comme le Ministère et leurs garanties et leurs subventions sont financées à même la poche des contribuables, quand le ministère des Transports dit qu'ils vont prendre leurs responsabilités, puis décontaminer si jamais il y a un déversement, bien, c'est vous, moi, puis tout le monde qui est ici qui va payer de leurs impôts, qui sont déjà assez élevés. Est-ce qu'on peut prendre le risque que ça se reproduise davantage? Moi, en tout cas, je ne suis pas capable d'en payer plus.

1400

Les Ministères devraient présenter des projets qui répondent aux besoins et aux attentes des contribuables affectés, entre autres, par une situation peut-être de fluidité, de circulation, de, au niveau de l'environnement. Puis plutôt que d'aider des politiciens qui veulent avoir des réalisations à leurs actifs pour les prochaines élections... Je conclus là-dessus. Merci.

1405

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Merci beaucoup. Peut-être juste un point d'éclaircissement, parce que je pense que pour le message que vous nous faites, je pense que c'est assez clair. Quand vous dites "je suggère au ministère des Transports de retourner à la table de travail et de concentrer leurs efforts sur un tracé moins risqué", et vous, je pense, d'entrée de jeu vous parlez du bassin de la Bayonne, est-ce que c'est un peu ça que, en fait vous dites elle est du côté de la Bayonne, mais c'est un peu...

1410

**M. BENOIT FONTAINE:**

Bien, l'expert du ministère des Transports reconnaissait qu'on avait une richesse à conserver, puis qu'il faudrait abandonner le travail dans un tracé dans la zone de la rivière l'Assomption, et concentrer davantage, c'est l'expert du Ministère qui l'a dit, puis moi je suis tout à fait d'accord avec. L'eau, on ne peut pas vivre sans, donc il faut prendre les mesures pour la conserver. C'est un droit qu'on a de pouvoir avoir accès à l'eau, puis si on a le privilège d'avoir de l'eau d'une qualité exceptionnelle, qu'on n'a pas besoin, dans mon cas on a un puits, on n'a pas besoin d'avoir de chlore, de fluor ou quoi que ce soit dedans, pas de coûts d'exploitation de réseau non plus. Je veux dire, si tout le monde pouvait avoir ce même privilège-là, bien, je pense qu'on devrait aller vers ça, plutôt que d'essayer de mettre un "plaster" sur le bobo, puis dire ah, il y en a qui ont de l'eau pire que ça, puis ce n'est pas grave, on en retrouvera bien ailleurs, tu sais?

1415

1420

1425

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Avez-vous un tracé à l'esprit, parce que vous mentionnez... Non?

1430

**M. BENOIT FONTAINE:**

Ça fait juste 4 ans que je suis dans le coin, puis...

1435

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k.

**M. BENOIT FONTAINE:**

Je n'ai pas...



1440 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Parfait.

1445 **M. BENOIT FONTAINE:**

Je ne suis pas, je n'ai pas les compétences pour tracer un tracé qui pourrait faire moins de dommages, mais c'est sûr que moi, personnellement, j'irais plus vers un 2 voies dans chaque sens... une voie dans chaque sens, avec une voie de virage à gauche, sur la route actuelle. Je pense que ça aurait moins de conséquences au niveau de l'environnement. C'est ce qui me concerne le plus.

1450 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Merci.

1455 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

C'est beau? Merci beaucoup, monsieur. Nous allons faire une courte pause d'une dizaine de minutes, et nous reprendrons avec monsieur Fréchette de la Municipalité de St-Félix-de-Valois.

1460 (SUSPENSION DE LA SÉANCE)

(REPRISE DE LA SÉANCE)

1465 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Nous allons poursuivre. Nous invitons maintenant monsieur Fréchette de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois, monsieur Gilles Fréchette.

1470 **M. GILLES FRÉCHETTE:**

Alors, bonsoir, monsieur le Président.

1475 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Bonsoir.

1480 **M. GILLES FRÉCHETTE:**

Bonsoir...

1485 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Un petit instant.

1485 **M. GILLES FRÉCHETTE:**

Je suis chanceux, il y a toujours une déféctuosité quand j'arrive.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1490 Monsieur Boudreau doit retranscrire tous les propos qui se sont dits, donc il faut que l'enregistrement soit fait.

Est-ce que vous voulez qu'on prenne une autre petite pause de cinq minutes?

1495 **M. ANDRÉ BOUDREAU, s.o.**

S'il vous plaît.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1500 Donc, on suspend pour cinq minutes et puis on va reprendre. Ne vous inquiétez pas, on va finir par...

(SUSPENSION DE LA SÉANCE)

1505 4REPRISE DE LA SÉANCE)

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1510 Donc, nous allons reprendre, monsieur Fréchette de la Municipalité de Saint-Félix-de-Valois. Donc, on vous écoute.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

1515 Je vous remercie.

Le Conseil municipal de Saint-Félix-de-Valois est favorable aux projets de contournement et d'élargissement de la route 131 proposés par le ministère des Transports du Québec en raison des projets d'expansion urbaine et de sécurité qui en découleront.

1520 J'appuie sur le mot sécurité.

1525 Selon nous, l'élargissement a quatre voies depuis le sud de la municipalité jusqu'à la jonction du chemin Barrette, niveau du lot P-526, ainsi que le nouvel axe de contournement du noyau villageois depuis cette même jonction jusqu'au rang du Portage, niveau du lot P-201, correspondent à des éléments structurants du développement du périmètre urbain de Saint-Félix-de-Valois et de rehaussement de la qualité de vie de nos citoyens.

Mais il y aurait une certaine modification à apporter.

1530 Il nous paraît toutefois souhaitable et dans certains cas obligatoire que certaines composantes des deux phases soient précisées et rectifiées dans le but d'assurer la qualité de vie des riverains, de préserver l'aire d'alimentation en eau potable de notre municipalité et d'optimiser la circulation d'accès et de sortie de la voie rapide. Vous trouverez nos préoccupations décrites, d'abord, au Chemin du Rang Frédéric, l'installation d'un feu de circulation au carrefour de la route 131.

1535

1540

Étant donné que le projet d'un axe de desserte entre les lots 508 et 509 prévu par le promoteur a pour but de repositionner les accès des terrains ayant front sur la 131, ça c'est une desserte que le Ministère propose derrière les commerces qui sont adjacents au chemin de ligne Frédéric, il convient d'admettre que le carrefour rang Frédéric/route 131 connaîtra un flux de circulation alourdi. Afin de prévenir la congestion de la circulation causée à la fois par les virages à gauche depuis le rang Frédéric sur la route 131 et les virages à gauche depuis la route 131 sur le rang Frédéric, l'option d'un feu de circulation nous semble la solution la plus adéquate pour sécuriser les virages à cette intersection et éviter les engorgements sur le rang Frédéric. Les occupants de ces terrains ne doivent pas subir, à notre avis, les désagréments de l'attente pour effectuer le relais entre la desserte locale et la 131.

1545

Les occupants de ces terrains ne doivent pas subir, à notre avis, les désagréments de l'attente pour effectuer le relais entre la desserte locale et la 131.

1550

L'élargissement aussi du Rang Frédéric, tronçon Route 131, et de la voie de desserte qui se trouve derrière les commerces adjacents. Étant donné la vocation collectrice attribuée au tronçon du Rang Frédéric compris entre la Route 131 élargie et la voie d'accès des terrains privés, il nous semble opportun que le ministère des Transports prévoie un doublement de l'emprise de circulation de ce tronçon, de façon à ce que ceux qui voudront sortir du Rang Frédéric puissent se positionner à 2 voies de large, si on revire à gauche ou si on revire à droite, et dans la rentrée seulement qu'une.

1555

Le prolongement aussi de la desserte jusqu'au parc industriel serait une solution pour éviter la lumière au chemin de ligne Frédéric. Au Chemin Frédéric, je me trompe, excusez. Dans un souci de fluidité, il me semble évident que de la desserte tracée entre les lots 508 et 509 soit attachée à la Route 131 à ces 2 extrémités, soit également dans la direction nord, via le parc industriel municipal, afin d'aboutir au lot 518.3, pour prendre l'échangeur.

1560

Ça permettrait, dans des périodes de flux de circulation, les gens qui sortent des campings, des usines qui sont dans le coin, s'en aller du côté du parc industriel de St-Félix et prendre le carrefour giratoire, de façon à prendre la voie rapide sécuritairement.

1565

Sécurité civile et prévention des incendies. Étant donné que les bornes-fontaines ne sont pas installées, ne sont installées que du côté ouest de la Route 131, un éventuel incendie adjacent au côté est impliquerait la fermeture temporaire de la route dans les 2 directions, afin de faciliter les manoeuvres du service de sécurité en incendie. Dans le but d'éviter la déviation de la circulation par la voie de desserte, l'implantation des bornes-fontaines incendie des 2 côtés de la route est indispensable. Mentionnons de plus que l'élargissement de la route impliquerait un décalage de la canalisation de l'aqueduc qui longe, dans le moment, la Route 131.

1570

1575

L'imperméabilisation de l'emprise complète du tronçon projeté traversait l'aire d'alimentation en eau potable, ce point-là j'y reviendrai un peu plus tard. Pour la bretelle d'accès de la sortie direction nord est localisée au point de convergence du, c'est le boulevard qu'on entreprend avancer vers la voie de contournement de la 131 existant sur la rue Principale à la voie de contournement. Ce réaménagement vise à diminuer les nuisances sonores subies par la zone résidentielle existante au sud du Domaine des Beaux Arts, à concentrer le passage de circulation humaine aux mêmes endroits, et à relier les bretelles à une voie collectrice perpendiculaire, et à une voie de desserte commerciale prévue.

1580

Il s'avère, en effet, important que la Municipalité doit se doter le périmètre urbain d'une artère collectrice intérieure, reliant la rue Principale à la voie de contournement. Dans le but d'assurer une

1585 fluidité de circulation optimale, le raccord de l'artère collectrice avec la voie de desserte commerciale et les bretelles de la 131 pourrait donner lieu à l'aménagement d'un carrefour à circulation giratoire.

1590 Voie de circulation récréative sous l'emprise de la voie projetée. Dans le but d'assurer le lien des circuits récréatifs existants de part et d'autre, les limites du périmètre urbain, le projet devra intégrer une traverse sous l'emprise de l'axe de la 131. À cet effet, l'aménagement d'un couloir sous le viaduc Ste-Marie, en l'allongeant quelque peu, pourrait servir au passage des piétons, la piste cyclable et tout, sans risquer de compromettre l'intégrité de l'aquifère qui demeure, selon nous, une solution la plus intéressante. Cela nécessiterait qu'un allongement, un élargissement du passage sous la voie.

1595 Maintenant je reviens au point e), l'imperméabilisation de l'emprise complète du tronçon projeté traversant l'aire d'alimentation en eau potable. Le tracé projeté de la voie de contournement traverse une distance approximative de 2 kilomètres, le périmètre de captage des eaux potables qui alimentent ce puits, et une source destinée à l'aqueduc municipal. Tant qu'à la source elle-même, il y a un écoulement d'autour de 200 gallons/minute.

1600 L'aqueduc qui approvisionne quelques 1 600 immeubles en eau potable, dont une polyvalente de 1 200 étudiants, 2 écoles primaires, une industrie de préparation de boissons gazeuses, de même qu'une municipalité voisine, dépendent de ces puits et de cette source. Ces ouvrages se trouvent à l'ouest de la voie, soit en aval du bassin versant de la rivière l'Assomption, alors que la voie de contournement se trouve en amont.

1605 Étant donné la perméabilité du sol et le sens d'écoulement des eaux souterraines qui évolue d'est en ouest, toute infiltration de polluants provenant de la voie de contournement est susceptible de dégrader durablement et en totalité la nappe phréatique.

1610 Afin de prévenir les risques d'altération de l'aquifère par le déversement des matières contaminantes causé par d'éventuels accidents de circulation, il est impératif que toute l'emprise de la Route 131, à savoir piste de circulation, les accotements et le fossé, comprise entre le chemin de ligne Frédéric et le Rang Ste-Marie, soit imperméabilisée.

1615 De plus, la Municipalité exige que les eaux recueillies par le système d'imperméabilisation de l'emprise soient dirigées vers le sud, hors de la zone de recharge de la nappe phréatique à laquelle s'alimentent les puits municipaux. Dans un but préventif, étant donné la surélévation de la voie, il nous semble indispensable que soient aménagées des structures visant à bloquer la sortie des véhicules hors de la zone imperméabilisée à cause d'une embardée.

1620 Mentionnons également que le ministère des Transports devra assurer l'entretien du dispositif d'imperméabilisation et des travaux de réfection suivant l'installation de câbles, de conduites de gaz et le reste. Le territoire de St-Félix-de-Valois dispose d'une eau souterraine de qualité, et de quantité exceptionnelle, ce qui a été mentionné par plusieurs. Nous consommons, en eau potable... Non, excusez. Notre consommation en eau potable s'accroît en moyenne de 2% par année. Du 1<sup>er</sup> mai au 30 septembre 2006, notre consommation journalière correspondait à 541 333 gallons "impériaux".

1630 Advenant un sinistre, cette consommation représente 108 camions citernes de 5 000 gallons par camion. Quelle ville, municipalité ou entreprise peuvent nous approvisionner en eau potable selon le même volume durant cette période? Quelle entreprise peut fournir 108 citernes, quotidiennement, durant

la période de réhabilitation de l'aquifère, durant 3 jours, une semaine, un mois ou plus? Nous parlons de 108 camions citernes par jour.

1635 Walkerton est toujours dans notre mémoire. Prenons note que nous n'avons qu'un seul endroit où puiser l'eau potable à St-Félix-de-Valois. En 2001, le gouvernement du Québec a adopté une réglementation sévère applicable pour tous les propriétaires ou gestionnaires d'aqueducs privés ou publics. En octobre 2002, le même gouvernement nous ordonne de prendre la charge et la gestion d'un aqueduc privé, et de plus nous demande de la rendre conforme aux normes.

1640 Il faut minimiser les coûts, les contribuables touchés devront en payer la note. Nous avons dépensé 45 000\$ pour trouver de l'eau en quantité et en qualité suffisantes avec les spécialistes. Je vous fais grâce des détails, mais la conclusion était de se raccorder à l'aqueduc municipal Félix. Coût des travaux: 1,6 millions de dollars. Ce secteur concerné par l'ordonnance doit payer 1.2 millions, ce qui peut représenter jusqu'à 50 000\$ par terrain construit, seulement pour l'eau potable.

1645 Les citoyens sont furieux après la Municipalité. Qui a la responsabilité? La Municipalité. Aujourd'hui, ils ne sont toujours pas reliés à l'aqueduc Félix, compte tenu des coûts imposants. Nous attendons une contribution gouvernementale pour diminuer la facture.

1650 Depuis 2001, lorsque nous parlons d'infrastructures d'eau potable et de normes à respecter, les coûts sont astronomiques. Le Canada possède environ 9% des réserves renouvelables d'eau douce du monde entier. Selon le ministère canadien de l'Environnement, le monde entier peut nous envier. Il faut préserver cette richesse. En 2007, nous parlons d'une voie de contournement à St-Félix-de-Valois. La sablière où passe la voie est notre Klondike de St-Félix-de-Valois, si vous voulez, notre mine d'or bleu.

1655 Je me permets de revenir dans le temps. En 97, novembre 97, c'est un accident qui a eu lieu pas bien loin d'ici, on monte la rue Principale, Notre-Dame-de-Lourdes, on traverse le pont Baril, et il y a un accident de camion pétrolier qui a fait une embardée. Des documents qu'on en a reçus mentionnent qu'il s'agit d'un camion de pétrole. Selon les dires, un véhicule a percuté le camion de la compagnie Pétrole Harnois, et son contenu s'est répandu dans le sol.

1660 La firme SNC Lavalin Environnement prévoyait de 6 à 8 mois pour le pompage ou la récupération pure. En ce qui a trait à la réhabilitation et les autres travaux, elle prévoyait 12 millions. Cette activité ne se déroule pas sur une nappe d'eau municipale. Si on fait le calcul de la prévision, nous en sommes à 20  
1665 mois avant de distribuer l'eau.

Selon un document du ministère de l'Environnement, le contrôle des ouvrages et suivi post-réhabilitation a eu lieu en 2001. Je ne sais pas quel mois. D'accord? Donc, en réalité, nous en sommes à plus de 3 ans avant de décontaminer le sol. Qui avait la responsabilité des travaux, et qui a payé la  
1670 facture? J'espère que s'il advenait un accident dans la zone de captage d'eau potable sur la voie ou à proximité, il faudrait que cela bouge beaucoup plus vite. Nous avons un sable qui percole rapidement.

Dans le cadre du projet de la voie de contournement, la situation est importante, et la question est simple au sujet de l'eau potable. Ce projet, ce n'est pas le nôtre. Il est celui du ministère des Transports.  
1675 Nous n'avons pas commandé cette voie. Et nous n'avons pas décidé de l'emplacement. Ce projet comporte des avantages pour St-Félix, oui, et des inconvénients. Il y a un inconvénient que nous serons intransigeants, et il s'agit de l'eau potable. Il n'en est pas, on ne l'échange sur rien.

1680 Le ministère des Transports décide de construire une voie à l'intérieur du périmètre de captation  
d'eau potable, d'accord. Mais il doit prendre aussi les responsabilités pleines et entières de son choix, et  
non nous refiler le problème et la facture qui suit si une situation d'urgence survient. La responsabilité du  
ministère des Transports va bien au-delà de l'entreprise de la voie. Pour bien s'assurer de leur  
implication, nous devons signer une entente ou un protocole, et il faudra bien comprendre l'engagement  
1685 du ministère des Transports. Parce qu'il s'agit non pas seulement de payer la facture de  
décontamination, réhabilitation et suivi, il doit voir à donner le service à la population. Distribution de  
l'eau, communication, et le reste et le reste, et en payer la facture.

1690 Le ministère des Transports doit prendre, et comprendre cet engagement sur ses responsabilités.  
Et là, je pèse mes mots: sur ses responsabilités, par la présence de la voie dans ce périmètre. Il faut  
comprendre que nous devons nous poser la question suivante: si la voie n'était pas là, est-ce que la  
situation serait la même dans une situation d'urgence?

1695 Différents ministères nous "pitchent" carrément des responsabilités, excusez le mot, le terme  
anglais, que nous ne voulons pas. Et surtout qu'ils ne nous donnent aucun effectif ou budget relatif à ces  
responsabilités. Qui en paie la facture encore? Qui reçoit encore les désagréments? Je crois que leur  
responsabilité doit être engagée envers la Municipalité de St-Félix-de-Valois et ses citoyens, de A à Z.

1700 Prenez en note que le 11 juin 2007, tout près, nous avons distribué 600 000 gallons d'eau, et  
qu'en période de pointe, soit de 18h00 à 20h45, nous avons distribué 1 050 gallons par minute. Donc un  
citerne de 5 000 gallons, durant 5 minutes. Et j'ai besoin de 13 citernes à l'heure. Il ne s'agit pas de  
record de distribution, et de plus, je n'ai pas eu d'incendies durant la même période.

1705 En conclusion, la Municipalité estime que le projet d'élargissement, de contournement de la Route  
131, stimulera la croissance municipale, et ordonnera des types de circulation sur notre territoire.  
Toutefois, si les objectifs fonctionnels et sécuritaires du projet nous semblent légitimes, le Conseil estime  
que la préservation de l'aire d'alimentation en eau potable constitue un élément tout aussi crucial que les  
risques d'accidents de circulation. En effet, la sécurité routière ne doit pas être assurée aux dépens de la  
sécurité sanitaire des Féliciens et des Féliciennes.

1710 Ainsi, en plus des mesures de protection mentionnées ci-dessus, et compte tenu de l'importance  
vitale que revêt la préservation des nappes d'eau potable pour la Municipalité, le Conseil municipal de St-  
Félix-de-Valois exige de la part du ministère des Transports l'obligation de restaurer la nappe phréatique  
suivant une éventuelle contamination rattachée à l'existence de la route. À l'existence de la route.

1715 En prévision d'un sinistre, nous demandons au ministère des Transports de concevoir un plan  
d'intervention hydrogéologique, de concert avec la Municipalité. Si la Municipalité n'obtenait pas  
l'imputabilité du ministère des Transports, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'emprise de la voie,  
relativement à la préservation de la nappe phréatique, elle refuserait le tracé projeté.

1720 De l'avis unanime du Conseil municipal, il nous paraît finalement primordial que la construction de  
l'artère de desserte rattachée à la voie de contournement projetée à celle du Chemin Barrette élargi soit  
assumée financièrement par le promoteur, car cet aménagement n'est justifié que par le projet du  
ministère des Transports. Je vous remercie.

1725 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1730 Merci beaucoup monsieur Fréchette. J'aimerais qu'on discute un peu plus de certains aspects de votre mémoire. En fait, on avait un premier mémoire que vous avez déposé, où là vous nous avez ajouté beaucoup d'information concernant la question de l'eau potable et tout ça.

1735 Dans votre position, on sent une certaine ambiguïté, dans le sens que vous êtes pour le projet, parce que vous considérez qu'il y a quand même des problèmes de sécurité routière, par exemple, dans la municipalité, en même temps vous nous dites, bien là, c'est bien beau, mais il y a notre source d'eau. Pour nous c'est primordial, donc il ne faut pas faire un au détriment de l'autre.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Exact.

1740 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Est-ce que je comprends bien votre position?

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

1745 Exactement ça, oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1750 Puis en même temps, vous nous avez dit aussi, j'ai un peu accroché sur cet aspect-là, c'est que vous nous dites, on est un peu à la merci du Ministère. Je ne sais pas si j'ai bien compris, mais le Ministère a un projet, ils nous disent on veut passer là, vous dites: "O.k. Si vous passez là, d'accord, mais sauf qu'il faut qu'on ait des garanties, l'assurance que si jamais il y a des dommages, que nous, la Municipalité, on ne soit pas responsable de ça."

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

1755 Exact.

1760 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1765 Puis là vous dites, bien, comme c'est là, bien, essayons d'en profiter. Bien en fait, profiter, pas au sens péjoratif, mais essayons de voir comment on pourrait se raccorder, les commerces, comment on pourrait faire, disons, pour essayer d'atténuer, si on veut, les impacts sur les différents commerces. Est-ce que je comprends bien votre position?

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

1770 La position du Conseil municipal, elle est, on va participer à la construction, à l'élaboration de cette voie. Mais quand j'ai posé la question au ministère des Transports, au 12 juin, quand j'ai posé la question, on veut imperméabiliser les abords des fossés.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1775 Oui.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

1780 Ils n'ont pas dit au complet. On le mentionne, nous, c'est au complet. Puis on achemine les eaux accumulées ailleurs que sur notre nappe. Ensuite de ça j'avais demandé au Ministère, j'ai dit: "Si vous passez là, vous vous garantissez, si un camion était projeté hors du périmètre." Ils nous ont répondu non. Donc, si on ne prend pas toutes les responsabilités du risque de toucher à notre nappe d'eau, on doit refuser.

1785 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Est-ce que je comprends que vous modifiez votre position d'unanimité consensuelle pour, parce que vous avez accepté le projet, d'emblée, en avril ou en octobre 2002?

1790 **M. GILLES FRÉCHETTE:**

1795 Je vous ai remis, dans le premier BAPE, la consultation du BAPE, un document que le Ministre Guy Chevrette nous avait transmis dans le temps, au maire du temps, soi disant qu'il supportait toutes les garanties. Mais, dans les nouveaux projets du ministère des Transports, il ne supporte pas les garanties. Donc après discussion au ministère des Transports, on se dit non favorable s'il ne nous garantit pas notre eau potable. Mais...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1800 Mais la Municipalité, elle parle par résolutions. La dernière résolution qu'on a, nous, c'est l'acceptation complète du projet. Donc si vous changez d'idée, il faut nous envoyer les conditions attendues à votre décision. C'est-à-dire que vous avez, vous vous êtes exprimé de façon unanime, par résolution.

1805 **M. GILLES FRÉCHETTE:**

Parce qu'on avait le document antérieur.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1810 Oui. D'accord. Mais là, si vous jugez bon, si vous jugez que les conditions ont changé, parce que vous le mentionnez dans votre mémoire...

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

1815 Oui?

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1820 Dans le dernier mémoire, celui que vous venez de nous lire.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**



Celui-là, oui.

1825

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Qui était pareil à celui qu'on a reçu.

1830

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Celui-là, vous l'avez reçu.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1835

Bon. Alors est-ce que vous sentez une responsabilité, en tant que Conseil municipal, de modifier votre résolution?

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1840

En fait, regarde, je...

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

1845

Dans notre mémoire écrit, suite au BAPE qu'on a eu antérieurement, on a bien élaboré que s'ils ne nous protégeaient pas notre eau potable, qu'on n'acceptait pas. Je peux vous présenter le directeur de la Municipalité, monsieur René Charbonneau.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1850

Monsieur Charbonneau...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1855

Mais moi, ce que j'essaie de mettre le, vous souligner, c'est que sur le plan légal, la Municipalité s'est prononcée, elle a accepté le projet en 2002, bon. Peut-être que monsieur Charbonneau peut répondre.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

1860

Oui. Effectivement, la Municipalité a accepté le projet de tracé à l'ouest, mais il y a des choses qui n'étaient pas définies, dans le temps. Il y a bien des choses. Mais elle a choisi, elle a accepté uniquement le tracé. Rien d'autre. Puis on n'est toujours pas contre le tracé. S'il y a un meilleur tracé, on pourrait l'utiliser aussi.

1865

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

En fait, la question que, si je peux reprendre un peu ma collègue, en fait c'est quand... Nous, en fait, ce qu'on demande, on a un mémoire devant nous, votre position, je pense qu'elle est claire.

1870

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1875

Puis vous avez, bon, je pense qu'on a compris le sens de votre propos. Par contre, nous, ce qu'on a besoin comme Commission, c'est avoir une résolution du Conseil de ville, tout simplement, qui appuie votre propos, votre mémoire, tout simplement. Donc si vous pouviez nous transmettre, dans les prochains jours, une résolution comme quoi que le mémoire, votre position, elle est acceptée, ou pas, ou c'est unanime ou pas unanime, par l'ensemble de votre Conseil. C'est un peu le sens de notre demande par rapport...

1880

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

O.k.

1885

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Étant donné que la position a été modifiée depuis votre dernière résolution.

1890

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

C'est ça.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1895

C'est un peu ce sens-là.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

1900

On comprend très bien que vous voulez avoir une résolution pour la position unanime du Conseil. C'est juste que, je m'arrête juste...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

1905

Bien, unanime, me dire...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Juste pour le mémoire.

1910

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Pour le mémoire.

1915

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

D'accord avec la question du mémoire, mais je voulais juste vous dire que le Conseil, dans le temps, était d'accord avec le tracé. Et on n'est pas allé plus loin que ça, parce qu'il y avait d'autres

1920 éléments à analyser, et c'est tout. On n'est pas d'accord, le projet de tracé, mais on n'est pas d'accord avec l'ensemble du projet. On a parlé de la question de l'eau potable, on n'a jamais eu de confirmation, l'hydrogéologue de la Municipalité a travaillé avec l'hydrogéologue du ministère des Transports, ils sont venus à un consensus, mais ce qui est à l'extérieur de la voie, on n'en a jamais parlé. Il y a certains éléments, comme tels...

1925 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

En fait, ce qu'on comprend, c'est que l'audience, en fait, durant l'audience, il y a des éléments d'information qui vous ont été amenés, il y a des garanties que vous pensiez peut-être avoir, au début, que maintenant vous dites bien ce n'est plus aussi certain que ça l'était au départ. Et là vous dites, bien, si on n'a pas ces garanties-là qu'on avait au départ, bien, notre position, elle va changer.

1930

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Effectivement.

1935

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Exact.

1940

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Bon. Parce que la résolution était quand même une résolution assez complète, là.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

1945

Tout à fait.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1950

Et très détaillée. Je veux dire, elle faisait suite à des négociations de longue date avec le ministère du Transport, vous les endossiez, ils ont tout, le ministère des Transports avait modifié plusieurs choses, à votre demande, sauf une, la glissière, je pense que c'est dans le point, dans le sud, là, dans le bout de la zone industrielle. Mais le reste avait tout été accepté. À la lecture de la résolution.

1955

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Il y avait beaucoup d'éléments qui étaient acceptés, effectivement.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1960

Oui.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

1965

Mais comme je vous disais tantôt, ce n'était que le tracé. Il y a bien d'autres choses qui ont été discutées avec le ministère des Transports, puis...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Oui. Sauf que légalement, nous on...

1970

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Oui. Oui. Oui.

1975

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

La Municipalité s'exprime par une résolution en Conseil.

1980

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Absolument.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

1985

Ça fait que ce qu'on voudrait, c'est que votre mémoire soit entériné par le Conseil de ville.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Par le Conseil.

1990

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

D'accord.

1995

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Vous pouvez nous faire parvenir ça dans les prochains jours, sans problème.

2000

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

D'accord.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2005

Bon. Moi j'ai des questions concernant le périmètre urbain.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Oui.

2010

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Bon. Vous avez, le premier mémoire qu'on a reçu parlait beaucoup du périmètre urbain, c'est celui-ci dont vous venez de nous faire la lecture, s'intéresse plutôt à la ressource de l'eau. Dans le

2015 périmètre urbain, vous demandez une modification pour l'extension du périmètre urbain, pour pouvoir bénéficier des avantages d'être sur le nouveau tracé que la Municipalité a entériné, le tracé de l'autoroute de contournement, la voie de contournement.

2020 On en avait discuté, on avait posé des questions lors de la première séance des audiences, le mois dernier, et la demande avait été faite, enfin, la MRC, vous avez fait une demande pour une révision dans le cadre du schéma d'aménagement révisé, mais ce n'était pas encore entériné tout à fait, ce n'était pas terminé. Vous aviez un programme de mis sur pied, en fait, vous sembliez dire, monsieur Sirois disait qu'il y avait un programme qui s'en venait, de revitalisation et d'aide à la relocalisation des commerces, pour combler les impacts, quelques impacts négatifs que vous sembliez prévoir, ou que  
2025 mettait en lumière l'étude d'impact, notamment.

Est-ce que vous pouvez en discuter un petit peu plus ce soir, de ce programme? J'aimerais connaître les tenants et aboutissants du programme, l'échéancier, le financement. Allez-y, là, vous êtes...

2030

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Je laisserais le directeur répondre là-dessus, parce que ce n'était pas dans mon terme, ça, ça a été des avancés du premier projet de voie de contournement, je crois. Il y a eu un avancé de 800 000, là.

2035

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Bien là je suis mêlée, là.

2040

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

C'est tout verbal.

2045

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Peut-être juste pour, avant que, pour vous situer un peu, c'est que monsieur Sirois nous avait parlé que vous étiez en train de préparer un plan, bon, tant au niveau du financement qu'au niveau de certains programmes, et nous on s'attendait à avoir un peu d'information à ce sujet-là. Donc si vous pouvez nous aider à comprendre un peu c'est quoi vos intentions à ce niveau-là.

2050

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Oui.

2055

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Monsieur Sirois avait dit que lors du dépôt du mémoire, il préciserait le programme de revitalisation, de relocalisation des entreprises. Alors moi, ma question c'est très clair, c'est: quel est ce programme de revitalisation et d'aide aux entreprises pour leur relocalisation dans le périmètre dont vous avez demandé l'extension, qui ne vous a pas encore été accordé?

2060

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2065 Un programme, exactement, pour relocaliser les entreprises, là je n'en connais pas. Nous, ce qu'on fait comme travail, actuellement, c'est qu'on est en train de voir au développement qui va se faire aux abords de la voie de contournement qui est prévue, et d'amener un genre de boulevard urbain directement à la voie, pour que plusieurs entreprises, plusieurs commerces, effectivement, c'est ça, puissent s'établir le long de ce boulevard, cette rue-là.

2070 C'est sûr que par la suite, suite à la venue d'une voie de contournement, on voulait obtenir certaines sommes d'argent du gouvernement pour nous permettre de faire certains travaux dans le village, ou permettre d'ouvrir certains programmes pour revitaliser le village. C'était uniquement ça, mais on n'a toujours pas eu une réponse du gouvernement.

2075 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

O.k. Quels programmes, particulièrement?

2080 **M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Bien ça pourrait être, je vous donne un exemple, un programme de revitalisation des façades de commerces ou de résidences. Un programme, peut-être, de création d'emplois particuliers.

2085 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Avez-vous fait application, ou bien c'est simplement dans la planification de la Ville?

2090 **M. RENÉ CHARBONNEAU:**

C'était dans la planification de la Ville, et...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2095 Vous n'avez pas de documents?

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2100 Non. On avait fait des demandes, on a approché certains députés, certains ministres, et on a été tout simplement mis sur le côté.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2105 Alors c'est, en fait c'est très préliminaire, là.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2110 Là il existe effectivement quelques petits programmes. Ça existe, des programmes gouvernementaux, à ce sujet-là, mais que des petites sommes qui sont accordées. On voulait des montants un peu plus importants.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Mais vous, avez-vous un programme qui ficelle tous ces petits programmes?

2115 **M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Actuellement, non. On n'en a pas un.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2120

O.k. Donc vous n'avez pas d'échéancier pour un programme, puisqu'il n'existe pas, votre programme.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2125

Un programme de revitalisation, un programme de déplacement d'entreprises, non, pas du tout. On a ce que vous avez vu actuellement, ce que vous m'avez montré tantôt.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2130

Mais ça c'est un plan. Ce n'est pas un programme.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2135

C'est un plan, oui. Mais moi, un programme proprement dit, que nous on a monté, non. Je n'ai pas eu connaissance de ça.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2140

Donc vous n'avez pas de programme, vous n'avez pas d'échéancier, vous n'avez pas de financement.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2145

Non.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2150

Parfait. Oui. Monsieur Sirois nous avait parlé aussi d'un mandat qui avait été donné par la Ville pour l'inventaire patrimonial.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2155

Oui.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Il m'avait dit qu'il, il nous avait dit qu'il en enverrait, qu'il nous donnerait le mandat, parce que le contrat n'est pas encore réalisé, à toutes fins, mais enfin, on ne l'a pas encore reçu, j'aimerais bien qu'on puisse l'avoir. Juste le contrat qui s'est passé...

2160

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Oui.

2165

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

De sorte qu'on puisse connaître la teneur de ce mandat.

2170

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

D'accord.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2175

Mais je voulais, une petite question supplémentaire. Est-ce que vous considérez que ce contrat que vous avez donné, ou ce mandat, en fait, il est plus avancé que votre programme de revitalisation et de relocalisation des commerces dans le périmètre urbain proposé?

2180

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Absolument.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2185

Oui? Bon. Merci.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2190

Peut-être d'autres petites questions par rapport à l'échangeur, maintenant. Bien, je dis l'échangeur, mais l'accès à la zone projetée de desserte. Quand on regarde les plans du Ministère, on se rend compte que l'accès serait juste d'un seul côté, du côté des gens qui proviennent du sud. Par le nord, il n'y aurait pas d'accès. Dans votre mémoire, vous proposez d'avoir un accès par le nord. C'est ça qu'on comprend dans vos petits plans que vous avez...

2195

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

À la sortie de la desserte de la municipalité?

2200

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Oui, à Ste-Marguerite, la hauteur Ste-Marguerite.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**



2205 Ste-Marie, c'est ça. C'est que nous on prévoit notre boulevard...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Ste-Marie, oui, excusez. Oui. Oui, allez-y.

2210

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

On prévoit notre boulevard urbain qui partirait de la rue Principale à la voie de contournement. Pour les gens qui voudraient y pénétrer à St-Félix-de-Valois, ça serait très facile. Maintenant pour en ressortir, on propose, on demande au Ministère d'établir une bretelle pour passer sous Ste-Marie, pour y retourner facilement vers Joliette. Autrement, le tracé est fait, il faut se rendre au bout de la voie, il y a un échangeur, le Rang de Partage, puis tous les... Il faut que ça soit facile. Si on veut qu'ils viennent et qu'ils repartent, il faut qu'ils viennent facilement.

2215

2220

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Maintenant il faut qu'ils soient dans les 2 sens, parce que là...

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

2225

Exact.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2230

... comme il est là, il est comme plus convivial dans un sens, et pas dans l'autre.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

C'est ça.

2235

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Donc, ce que vous proposez, c'est qu'on rende ça plus accessible des 2 côtés.

2240

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

Facilement. Ça avait été accepté par monsieur Barabé.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2245

Oui. Maintenant, il y a un autre aspect aussi. La question du Rang Frédéric. Vous parlez de l'élargir, c'est ça qu'on peut comprendre dans votre mémoire?

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

2250

C'est que dans la sortie du Rang Frédéric, aux heures de pointe, il va y avoir la voie de desserte arrière des commerces, 3 campings et tout et tout, il y a beaucoup de gens, et puis on voudrait que ça

2255 soit élargi de façon à ce qu'il y ait 2 rangées d'autos qui attendent la sortie vers la route. Pour un, virer à gauche, ou l'autre, virer à droite sur la rue, sur la route, sinon, ça va être... La longueur de route projetée n'est pas tellement longue, ça va être un embouteillage monstre aux heures de pointe, étant donné le nombre...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2260 Mais ça, est-ce que c'est advenant que vous fassiez un lien avec la zone industrielle, ou si c'est...

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

2265 Si on accorde à la Municipalité le chemin, s'ils veulent faire le chemin vers le parc industriel de la municipalité, ils seraient exempts de mettre une lumière, puis ils seraient exempts d'élargir le Chemin Frédéric, de façon à faciliter le transfert de ce coin-là à la voie de contournement. Ils passeraient par le carrefour giratoire, ou bien dont par la desserte Benny Barbecue, dans ce coin-là.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2270 O.k.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2275 Il faut comprendre qu'il y a 3 campings qui vont sortir par là, il y a une usine de boîtes de camions, il y a un marché aux puces. Ils vont tous sortir soit par l'entrée du camping ou par le Rang Frédéric. Et on pense que par le Rang Frédéric, c'est un rang qui est actuellement étroit, il ne peut pas y avoir 3 voies, il faudrait peut-être ajouter une voie pour permettre le virage à droite, si on dit que la ligne du centre est le virage à gauche. Il va y avoir, vraiment, beaucoup de monde qui vont arriver par cette artère-là.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2285 Peut-être un dernier aspect, la question de la sécurité. On parle, on a parlé beaucoup, en tout cas, les derniers jours, la question des temps d'intervention en cas d'incendie, en cas d'accident et tout ça. Actuellement, est-ce que pour vous, la voie de contournement, comme elle est prévue, est-ce qu'elle peut créer un problème pour les questions des incendies, questions des temps de réponse?

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2290 Oui, c'est évident. La question... Bien, quand on parle de la question d'élargissement, oui, il y a un terre-plein au milieu. C'est évident que si les bornes-fontaines restent seulement qu'à l'ouest, le camion incendie, il va falloir qu'il aille faire la boucle, qu'il revienne, là c'est peut-être une minute, qu'il revienne, qu'il commence à s'installer. Mais là il va falloir qu'ils arrêtent les 4 voies pour aller faire le branchement à la borne-fontaine de l'autre côté de la rue. Et c'est sûr qu'on doit arrêter toutes les voies dans tous les sens.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2300 Mais actuellement c'est comme ça. Est-ce que, si jamais il y avait un incendie...

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2305 Oui. Oui, ça va être différent, parce que là je n'ai pas de terre-plein au centre, bien de jersey, et je n'ai pas 4 voies, je n'ai que 2 voies. Fermer 2 voies, je mets un camion sur un bord, un camion sur l'autre, et puis là on fait les manoeuvres. Mais là, si j'ai 2 voies sur un bord, 2 voies sur l'autre, ça va me prendre peut-être 2 véhicules à différents endroits, puis peut-être un troisième, parce que ça va être plus large sur le côté ouest, parce qu'il y a des commerces.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2310 Puis au niveau de la voie de contournement comme telle, est-ce qu'il y a des mesures qui doivent être prises au-delà de...

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2315 Bon. Ils ont remédié à beaucoup de petites lacunes, effectivement, au niveau d'intervention, surtout au nord. On avait un problème plutôt sérieux à cet endroit-là. Ça semble assez réglé. C'est sûr que le temps de réponse va être un petit peu plus long. Ça...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2320 Est-ce que vous l'avez évalué, à date, est-ce qu'il y a un chiffre qui a été...

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2325 Non, mais je sais que les...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2330 Quantifié?

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2335 Je sais que le directeur du service incendie, dans le temps, l'avait vérifié. C'est sûr qu'avec la nouvelle voie, on ne peut pas vérifier, elle n'est pas existante, mais il avait regardé ça, puis il nous avait dit que c'était...

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2340 Est-ce qu'on peut avoir un document là-dessus?

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2345 Il n'avait rien fait d'écrit. Il avait seulement que parlé...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

O.k. Il n'y a pas eu de...

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2350

... lors d'une assemblée, là.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2355

Est-ce qu'il y aurait moyen pour vous de nous transmettre ça, est-ce que c'est possible?

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2360

Je pense que oui. Oui, je pense que c'est possible.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Parfait. Donc, bien... Ça va? Est-ce que vous avez de quoi à rajouter?

2365

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Oui, c'est ça. Ce qu'on mentionnait, évident, c'est évident que ça dépend de la période où l'incendie va avoir lieu, puis l'endroit, là, c'est bien sûr.

2370

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

C'est certain.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2375

C'est ça. Ça on comprend, on comprend ça.

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

2380

Parce que si on arrive en période de pointe, c'est toujours plus long.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Parfait.

2385

**M. RENÉ CHARBONNEAU:**

Un petit peu plus long.

2390

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Parfait. Bien, merci beaucoup monsieur Fréchette, merci beaucoup.

**M. GILLES FRÉCHETTE:**

2395

Merci.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2400 Donc, merci de votre témoignage. Je voudrais maintenant inviter monsieur Denis Boire et monsieur Luc Ducharme, des firmes avicoles Jolibec.

**M. DENIS BOIRE:**

2405 Madame et monsieur, bonsoir.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Bonsoir.

2410 **M. DENIS BOIRE:**

(L'INTERVENANT FAIT LECTURE DE SON MÉMOIRE)

**Début de la phrase: «Ferme Avicole Jolibec. Nous sommes une petite entreprise (...)**

2415 **Fin de la phrase: (...) sans avoir à empiéter sur la voie de gauche.»**

C'est tout.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2420 Merci beaucoup. Peut-être une question. Vous parlez de 60 mètres.

**M. DENIS BOIRE:**

2425 Oui.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2430 Pourquoi 60 mètres? Pourquoi pas 50, pourquoi pas 100? Est-ce qu'il y a une raison particulière pourquoi vous parlez de 60 mètres?

**M. DENIS BOIRE:**

2435 Bien, c'est...

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

C'est une évaluation que vous faites à partir, à cause du bruit, à cause de la...

2440 **M. DENIS BOIRE:**

C'est à cause, en majorité, selon nos études puis selon nos vétérinaires, en éloignant, premièrement, notre haie brise-vent de faire sa job, ça permettrait de faire sa job, puis deuxièmement les

2445

bruits seraient éloignés. Puis à l'intérieur... Là, autrement dit, on serait peut-être à 3 ou 400 cents pieds des bâtiments. Bien, disons 300 cents pieds. Ça fait que là, ça serait amplement.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2450

Mais quand vous parlez d'augmentation de bruit, est-ce que c'est, vous l'avez quantifié, on parle d'augmentation... Non?

**M. DENIS BOIRE:**

2455

Il n'y a pas eu d'étude de décibels à l'intérieur, mais c'est certain que si on se fie juste au, comme la madame tantôt parlait, quand les camions démarrent, ces choses-là, veut veut pas, il y a des... Ils jouent souvent du "axle", là. Ça fait que c'est là. Puis veut veut pas, tous les camions tourneraient par là pour retourner alimenter les autres fermes qui sont voisines de notre ferme aussi. Eux, c'est des productions moins importantes, c'est du dindon, ces choses-là, mais déjà, c'est loin. Tandis que nous, c'est des oiseaux de 1.2 kilos, c'est... On les regarde, puis ils ont déjà peur, ça fait qu'imaginez le bruit. Ça fait que c'est pour ça.

2460

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2465

Puis là on parle du bruit durant la phrase d'exploitation, si on peut dire, mais la partie, la phase de travaux, est-ce que ça vous préoccupe?

**M. DENIS BOIRE:**

2470

C'est sûr que ça n'aidera pas pour la production. Probablement qu'on serait obligé, pendant la période de travaux, on serait obligé de fermer le poulailler, parce que ça serait impossible de faire une production là. Puis on serait obligé de relocaliser dans d'autres bâtiments, ou de concentrer dans les 3 autres bâtiments existants cette production-là, parce que, impossible de produire dans cette bâtisse-là.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2475

Mais quand vous dites, mais c'est faisable, comme vous dites, de relocaliser ces...

**M. DENIS BOIRE:**

2480

De faire ça? Bien, c'est faisable de relocaliser bien temporairement, mais veut veut pas, même si la bretelle, un coup qu'elle va être construite à côté du poulailler, là on va vivre avec les inconvénients continuels des camions, ces choses-là. Puis, si ça serait strictement des camions, des fois il y a des, certaines autos, pratiquement de course, qui vont faire un peu les fous en tournant. Ça fait que, on demande juste de déplacer l'emplacement.

2485

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

O.k. Puis là, à ce moment-là on protège la haie, on installe la haie, l'écran brise-vent...

2490

**M. DENIS BOIRE:**

On protège tout. Surtout notre statut sanitaire, pour être protégé comme ça.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2495

Ça va?

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2500

Ça va.

**M. DENIS BOIRE:**

2505

Parfait.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Bien, merci beaucoup pour votre témoignage. Merci.

2510

**M. DENIS BOIRE:**

Merci beaucoup.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2515

Nous invitons maintenant monsieur Yves Perron.

**M. YVES PERRON:**

2520

Bonsoir.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2525

Bonsoir.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Bonsoir.

2530

**M. YVES PERRON:**

Alors je propose de faire la lecture du mémoire, puis peut-être me donner le loisir de commenter au fur et à mesure, puis...

2535

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Allez-y.

**M. YVES PERRON:**

2540 Vous avez le loisir de m'interrompre si vous avez des questions. Alors ce mémoire se veut bref et  
 précis, il ne s'agit pas ici de faire une longue argumentation, mais d'énoncer ce que j'aimerais voir  
 émerger comme recommandations à la suite des travaux de cette Commission. Alors il y a beaucoup de  
 faits techniques qui ont été rapportés à la Commission, il y a beaucoup de... Moi je vous parle beaucoup  
 de l'eau potable, là. On a sorti beaucoup de citations, de statistiques, des choses comme ça. Mon but,  
 2545 ce n'est pas de vous faire, encore une fois, l'énumération de ça. Je fais juste vous dire ce que moi  
 j'aimerais que la Commission ressorte, dans le fond, comme recommandations, pour préserver l'eau  
 potable entre autres.

Étant résidant de la Municipalité de St-Félix-de-Valois, et soucieux de l'environnement, je me suis  
 2550 intéressé au projet de la voie de contournement. C'est avec stupéfaction que j'ai constaté que le  
 ministère des Transports prévoit faire passer la nouvelle route au-dessus des sources d'eau potable de la  
 municipalité. Comment concevoir que l'on puisse risquer de compromettre la qualité d'une si belle  
 source d'approvisionnement en eau en 2007?

La Municipalité de St-Félix a l'immense privilège de ne pas avoir à traiter son eau, et ainsi pouvoir  
 offrir à sa population une eau de grande qualité à faible coût. Nous disons tous oui au développement du  
 nord et au désengorgement de la route, mais faut-il pour autant risquer une si précieuse ressource? Ma  
 principale crainte est là, je pense que c'est assez évident dans les questions que je suis venu poser dans  
 la première partie. J'ai de la misère à concevoir qu'on risque une source d'eau potable au Québec, en  
 2560 2007, alors qu'on sait que c'est la richesse du prochain siècle d'avoir une eau potable de qualité.

J'ai assisté à la première partie des audiences, et ai pris connaissance des réponses données. Il  
 est vrai que la réponse du Ministère peut sembler rassurante, lorsqu'on nous vante les mérites de la  
 membrane étanche qu'on veut mettre en place pour protéger la source d'eau. Par contre, les réponses  
 2565 données par les différents intervenants contenaient beaucoup de choses à être déterminées, et de "cela  
 n'est pas encore décidé", accompagnés de "il y a 2 options et nous n'avons pas encore décidé de ce  
 qu'on va faire". Entre autres au niveau de la membrane, on m'expliquait que bon, il y avait 2 types de  
 choses, tout ça, mais on n'était pas en mesure de me dire qu'est-ce qu'on voulait mettre en place à St-  
 Félix.

À titre de citoyen assistant pour une première fois à de telles audiences, peut-être un peu naïf  
 aussi, je ne sais pas, je tiens à préciser que lorsqu'on nous convoque pour répondre à nos questions, on  
 s'attend à obtenir des réponses claires. Je ne suis pas en mesure de vous dire aujourd'hui que c'était le  
 cas. J'ai trouvé, en tout cas dans la première partie, où on avait les différents ministères qui étaient là,  
 2575 que les réponses qui m'ont été données, et qui ont été données aux autres intervenants, on avait  
 beaucoup de choses indéterminées, dans le fond. Puis je trouve ça un peu inquiétant pour la suite des  
 choses.

De plus, lorsqu'on questionne la Commission sur l'entretien préventif qui sera fait sur la  
 2580 membrane, les réponses sont moins satisfaisantes. J'aurais aimé me faire dire que la membrane sera  
 inspectée de façon méthodique et à long terme. Or, il semble que tout contrôle de la part du Ministère  
 sera inexistant après 2 ans, et qu'on s'en remettra au contrôle de qualité de l'eau effectué par la  
 Municipalité. Il me semble pourtant évident que lorsque la Municipalité constatera une détérioration de la  
 qualité de l'eau, il sera trop tard.

Je demande donc que la Commission recommande une inspection et un entretien régulier et  
 2585 permanent de cette membrane par le ministère des Transports. Je peux sembler être bien inquiet pour la



2590 qualité de l'eau, mais dans le contexte actuel, où se tient une commission d'enquête sur l'effondrement du viaduc de la Concorde à Laval, il me semble bien justifié, comme citoyen, de m'inquiéter pour l'approvisionnement en eau de ma Municipalité dans 25 ans.

2595 Les réponses de la Commission sont aussi peu satisfaisantes lorsqu'il est question d'un déversement accidentel hors de la zone protégée. Un camion citerne, par exemple. Il en a été question, je pense, dans le mémoire de la Ville tantôt. En effet, on apprend que la Municipalité serait seule responsable de réparer les dégâts. Alors on veut bien développer le nord, mais il faudrait quand même que tous participent aux travaux, advenant des problèmes.

2600 Je demande donc que la Commission établisse qu'advenant des problèmes d'alimentation en eau à St-Félix, le Ministère paiera la note. Vous comprendrez que comme citoyen de la municipalité, même si moi personnellement j'ai un puits personnel qui approvisionne ma maison, bon, je travaille au village, ainsi de suite, et on bénéficie tous de cette source d'eau-là, et on n'est pas contre le développement de la région du nord puis de rendre la circulation plus fluide, mais je pense qu'on est en droit aussi de demander des garanties au niveau financier, face à nos inquiétudes pour la source d'eau. Je pense que ça a été exprimé aussi par la Municipalité tantôt.

2605 De plus, toujours au sujet d'un déversement accidentel, je demande que la Commission recommande de mettre des talus ou remblais. Bon. J'ai écrit talus ou remblais, ça peut être murets, ça peut être autre chose, afin qu'un camion quittant la route ne puisse pas sortir de la zone protégée. On en avait parlé aussi dans la période de questionnement. Si un camion citerne dépasse la zone de la membrane, bon, plusieurs personnes ont fait état tantôt de la perméabilité du sol, donc ça me semble important. Donc, afin qu'un camion quittant la route ne puisse pas sortir de la zone protégée.

2610 Je demande aussi que la Commission recommande au Ministère d'élargir la zone de protection par membrane. Alors ça me semblait peut-être un peu restrictif, le 2.1 kilomètres. Le fait que le dessous de la route ne soit pas nécessairement inclus dedans, ça m'inquiète aussi. Je voudrais que ça soit beaucoup plus large, pour que ça couvre beaucoup plus grand. Histoire de le faire sécuritairement. Vaut mieux en mettre trop que pas assez.

2620 En fait, vous comprendrez très facilement que je demande à la Commission de demander au ministère des Transports de modifier son projet, de façon à ce qu'il ne représente plus une menace pour l'approvisionnement en eau de la municipalité. Ce qui pourrait impliquer une modification de tracé ou peu importe, mais... Voilà. Alors c'est assez clair, je pense, pour l'eau potable.

2625 J'ai une autre inquiétude aussi. Dernier paragraphe, ça achève. Un autre sujet d'inquiétude est l'aspect économique de cette voie de contournement. Il est maintenant à la connaissance publique que plusieurs commerces, placés stratégiquement le long de la Route 131, seront durement touchés par la construction de cette voie, et l'évitement du coeur du village. Il en a été question tantôt aussi. Dans votre questionnement, j'ai senti que cette partie-là, on la remet de façon assez automatique à la Municipalité.

2630 Or, moi je demande, je demande donc à la Commission de recommander le versement d'une allocation de relocalisation pour les commerces les plus touchés, afin de permettre à ces commerçants de poursuivre leurs affaires sans assumer personnellement les coûts du développement du nord. Cette allocation devrait être versée par le gouvernement du Québec, et non par la seule Municipalité de St-Félix-de-Valois.

2635

2640 La manière dont moi je vois ça, c'est un projet du ministère des Transports qui a pour objectif beaucoup le développement régional, et je ne veux pas faire de guerre de clochers, puis ici, ce n'est pas question de dire non, on veut garder tout dans notre village, ainsi de suite, là. J'aime bien le nord, je veux qu'il se développe, ça c'est bien parfait, sauf que je trouve que les gens qui sont touchés directement par ce projet-là devraient être dédommagés. Au même titre que les gens qui vont être expropriés de leurs terres pour le passage de la route.

2645 Un commerçant qui n'est pas sur le tracé, mais qui, au bout de quelques années, pourrait voir son commerce complètement anéanti puis être obligé de se relocaliser puis tout ça, puis perdre, finalement, quelque chose qu'il a bâti pendant plusieurs années, je ne trouve pas ça correct, moi. Je considère que le Ministère devrait offrir, au moins, puis les gens ne seraient pas obligés, mais offrir, au moins, advenant la réalisation de la voie de contournement, offrir la possibilité d'une relocalisation, et que ça ne soit pas la Municipalité, et donc nous, les résidants, qui assument ça, mais bien le ministère des Transports, donc le gouvernement du Québec.

2650 J'ai spécifié aussi que cette relocalisation devrait se faire, évidemment, le long de la nouvelle route, mais à l'intérieur des limites de St-Félix-de-Valois. C'est une autre de mes craintes. Je ne voudrais pas non plus que la voie de contournement ait pour impact de tuer, dans le fond, ça peut paraître un peu dramatique, mais de faire disparaître certains commerces dans le village, que ces gens-là soient comme obligés d'aller s'établir ailleurs. Notre municipalité a un certain dynamisme, quand même, je sais qu'on peut bénéficier, surtout au niveau du secteur industriel, de cette voie de contournement-là, j'en suis conscient, mais on a avantage, aussi, comme municipalité, à conserver nos acquis, puis à conserver les commerces qu'on a. Donc, c'est ça. Donc relocalisation le long de la nouvelle route, mais à l'intérieur des limites de St-Félix-de-Valois.

2660 Nous devons nous assurer, comme municipalité, de conserver l'ensemble de nos commerces. Encore une fois, on veut bien que les autres municipalités situées plus au nord se développent, mais nous n'avons pas, comme municipalité, à financer ce développement. Alors merci de prendre en considération ce mémoire.

2665 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

J'aurais des questions.

2670 **M. YVES PERRON:**

Oui.

2675 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Vous mentionnez: "Je demande aussi que la Commission recommande au Ministère d'élargir la zone de protection par membrane." Jusqu'où vous allez dans l'esprit, dans votre esprit, ça pourrait aller où?

2680 **M. YVES PERRON:**

Dans mon esprit, moi j'irais quasiment à la grandeur, mais c'est sûr que je ne peux pas, je suis bien conscient que je ne peux pas demander ça. Sauf que l'impression que j'ai, comme simple citoyen,

2685 peut-être que je me trompe aussi, mais l'impression que j'ai comme simple citoyen, c'est qu'on veut  
comme mettre une protection qui est bien minimale, tu sais? Avec juste les fossés, bon, dans la limite ici.  
Moi je n'ai pas confiance à ça, la membrane.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2690 Dans le fond...

**M. YVES PERRON:**

2695 Je voudrais que ça soit le plus large possible, parce que quand je parle d'un talus, de quelque  
chose pour empêcher les camions de sortir de la voie, monsieur Fréchette a touché l'idée aussi, tantôt,  
ça va arriver juste une fois, une contamination de source d'eau potable, hein? Puis on le voit, c'est un  
problème partout dans le monde, les sources d'eau potable. Nous autres on est chanceux, on est gras  
dur, on a ça en dessous de nos pieds. C'est fantastique. Puis là on s'en va planter une route par-  
dessus. J'ai beaucoup, beaucoup, beaucoup de difficulté à vivre avec ça, puis je ne suis pas touché par  
2700 ça personnellement, là. Moi je n'habite pas dans ce coin-là du tout, du tout. J'habite dans l'autre coin, je  
suis très, très, très, très loin. Même, ça va m'avantager. Ce n'est rien de personnel, là. C'est juste une  
conscience citoyenne, je vous dirais, qui m'amène ici.

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

2705 C'est pour ça que dans le fond, tantôt vous avez dit, ça pourrait aller, la bonification, ou en fait la  
modification du projet, c'est aussi un changement de tracé, à la limite.

**M. YVES PERRON:**

2710 Oui, absolument. Moi, dans le fond, ce que je demande, c'est que, comme citoyens, on ne sente  
pas que notre approvisionnement en eau potable soit menacé. Puis actuellement, après les lectures,  
bon, j'ai assisté à quelques séances de questions, j'ai lu aussi sur internet les comptes rendus, tout ça;  
l'impression qui me reste, c'est qu'il y a un risque qui est quand même assez important encore. Et je  
2715 trouve qu'on prend une grosse chance pour faire une route.

Encore une fois, je me dis, tu sais, on est là puis on parle d'effet de serre, puis de Kyoto puis tout  
ça, puis c'est pollué, puis ah, c'est donc dommage qu'on n'ait pas commencé il y a 20 ans. Mais là, notre  
eau potable, on l'a, là. Puis là on va la menacer maintenant, puis on va prendre des risques importants.

2720

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

2725 Parlant de tracé, est-ce que vous avez quelque chose à l'esprit, parce que vous avez dit que,  
"modifier son projet de façon à ce qu'il ne représente plus une menace pour l'approvisionnement en eau  
potable".

**M. YVES PERRON:**

2730 Bien c'est ça.

**MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Est-ce que vous avez pensé à un tracé quelconque, quand vous dites ça?

**M. YVES PERRON:**

2735

Bien, c'est sûr que dans mon esprit, le tracé actuel, modifier le tracé actuel, c'était comme l'option idéale. Par contre, j'ai posé la question dans la première partie des audiences. Puis on m'a dit que ça avait comme, ça ne réglerait pas vraiment les problèmes. Sauf que peut-être, peut-être que ça mérite d'être encore étudié. Ça fait longtemps qu'on travaille là-dessus, la voie de contournement. Je ne sais pas, moi, je pense qu'avant de menacer une ressource naturelle comme ça, ça vaut la peine d'étudier à fond toutes les options.

2740

Et la question que j'ai posée dans la première partie, c'était, dans le fond c'était pourquoi on nous présentait, bon, 2 ou 3 tracés, mais que le tracé de la route actuelle n'était même pas là. Là on m'a expliqué que ça a été écarté dès le départ, mais je trouve que ça mériterait une étude approfondie.

2745

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Bien, merci beaucoup monsieur Perron.

2750

**M. YVES PERRON:**

Merci beaucoup.

2755

**M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Est-ce que nous avons des gens inscrits au registre, à l'arrière, pour les droits de rectification? Non plus?

2760

**DISCOURS DE FERMETURE:**

**M. LOUIS DÉRIGER, Président :**

Donc avant de clore cette deuxième partie de l'audience, j'aimerais donc vous rappeler que tout ce qui est, tous les documents qui ont été déposés, tous les mémoires qui ont été présentés, ceux qui n'ont pas aussi été présentés, vont être déposés dans le centre, dans vos centres de consultation locaux, donc les 3 centres, ici, en région. Également dans les centres de documentation du BAPE, dans le site internet du BAPE. Et vous pourrez suivre aussi tout le déroulement de l'audience à partir du site internet de la Commission.

2770

Je rappelle aussi que ces centres de consultation-là vont rester ouverts jusqu'à un mois après que le rapport soit rendu public. Donc tout le long du cheminement de la Commission, vous allez avoir l'information, les réponses aux questions qui vont être ajoutées.

2775

Également, je rappelle aussi que pour ce qui est du droit de rectification, donc, je laisse jusqu'au 20 juin, si vous avez des rectifications à faire, de faits, on s'entend, ce n'est pas de rectifier des opinions, mais des faits qui ont été, les faits, les éléments factuels, les données chiffrées. Donc si vous avez de l'information aussi à nous transmettre, donc jusqu'au, d'ici le 20 juin, on peut recevoir ces informations-là.

2780 Également, bon, suite à la deuxième partie, donc suite à la fin de, à partir de ce soir, la  
Commission poursuit ses travaux, et son rapport sera déposé à la ministre du Développement durable,  
de l'Environnement et des Parcs, au plus tard le 14 septembre 2007. Par la suite, la Ministre disposera  
de 60 jours pour le rendre public. Et je rappelle également que la décision d'autoriser ou non les projets,  
et selon quelles conditions, appartient au Conseil des ministres.

2785 Alors il ne me reste plus qu'à vous remercier, donc je veux remercier tous ceux et celles qui ont  
participé à cette deuxième partie d'audience. Je remercie aussi ceux et celles qui ont participé à la  
première partie. J'en profite pour remercier les personnes ressources, il y en a quelques-unes ici. La  
Municipalité, entre autres, sont ici, donc je remercie toutes les personnes ressources qui nous ont  
2790 accompagnés à l'audience. Le promoteur, son équipe, je le remercie aussi également de sa  
participation, de sa collaboration. Également la Commission, donc, les analystes, madame Stéphanie  
Dufresne, madame Julie Crochetière, également à l'arrière de la salle madame Poliquin, madame  
Hawey, donc toute l'équipe de la Commission, donc je vous remercie beaucoup.

2795 **MME LUCIE BIGUÉ, Commissaire:**

Madame Boutin.

2800 **M. LOUIS DÉRIGER, Président:**

Boutin, excusez-moi. Pourquoi j'ai dit, j'avais Poliquin en tête, excusez. Également l'équipe  
technique, donc monsieur Grenier, monsieur Yannick Pépin, monsieur Boudreau aussi, le sténographe  
officiel, et également ma collègue, madame Bigué. Donc merci beaucoup, et donc je clos cette deuxième  
partie. Merci.

2805

---

Je, soussigné, André Boudreau, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-  
dessus sont et contiennent la transcription fidèle et exacte de la preuve et du témoignage pris dans cette  
2810 cause au moyen du sténomasque.

Le tout conformément à la loi,

Et j'ai signé,

2815

---

André Boudreau, s.o. L.P.C.

a.b.